

Directeur de Publication :  
J.P. MEURILLON

## Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

## Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

## Composition

ALEXANDRE, FRANCK, CLÉMENTINE,  
KARIM, KÉVIN, MICHÈLE, NICOLAS,  
NOLWENN, WILLIAM

## Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

### Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 20

### Arbitrage

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 25

### Discipline et Féminines

Nolwenn JEHAN - 01 80 92 80 21

### Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

### Règlements et Foot Animation

Alexandre OGÉREAU - 01 80 92 80 22

### LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 27



# JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 5 juin 2018

<http://dyf78.fff.fr>

## SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2-4
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	5
DECISIONS ADMINISTRATIVES	5
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	6
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	7
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	8-9
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION	9
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	9-11
PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 2 MAI 2018	11-19
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	20

## IMPORTANT

### ENGAGEMENTS / ALTERNANCES

Depuis vendredi 1er juin et jusqu'au vendredi 15 juin 2018, vous devez saisir vos engagements et alternances District via une plateforme en ligne.

Un mail provenant de "engagements 2018-2019@dyf78.fff.fr" et contenant le lien vers le site vous a été envoyé à ce sujet.

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

### ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

**Samedi 23 juin 2018**  
Accueil à partir de 8h30

Mairie de Louveciennes  
Salle Camille Saint-Saëns  
30 Rue du Général Leclerc  
78430 LOUVECIENNES

### QUESTIONS POSEES PAR LES CLUBS

Elles devront, pour être portées à l'ordre du jour, être signées du Président du club, et parvenir au District au plus tard le **jeudi 14 juin 2018**.



Yvelines  
Le Département



## AGENDA 2017 / 2018 JUIN

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24

**Le 05/06/18**  
Oral Certification CFF4 au siège du District

**Le 06/06/18**  
Réunion du Bureau du Comité de Direction au siège du District  
Réunion du Comité de Direction au siège du District

**Le 09/06/18**  
Réunion de fin de saison des arbitres au siège du District

**Le 10/06/18**  
Journée Nationale des Débutants à Clairefontaine

**Le 11/06/18**  
Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes au siège du District

**Le 14/06/18**  
Réunion du Bureau du Comité de Direction au siège du District  
Commission Instruction au siège du District

**Les 14 & 15/06/18**  
CFF1 - Module U9 au siège du District

**Les 18 & 19/06/18**  
CFF1 - Module U11 au siège du District

**Le 19/06/18**  
Oral de Certification CFF1-2-3-4 au siège du District

**Le 20/06/18**  
Oral de Certification CFF1-2-3-4 au siège du District

**Le 23/06/18**  
Assemblée Générale du District à Louveciennes

### FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL



Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir : l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)

## SOYEZ PRESENT

*LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT*

*LE SAMEDI 23 JUIN 2018, A LOUVECIENNES*

L'Assemblée Générale du District qui aura lieu le 23 juin 2018, à LOUVECIENNES, sera la première à se tenir dans le cadre des nouveaux Statuts du District, tels qu'ils ont été adoptés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Il apparaît donc nécessaire de rappeler que :

**s'agissant du quorum :**  
**(article 12.5.3 des Statuts)**

**La présence du tiers au moins** des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant **le tiers au moins de la totalité des voix**, est nécessaire pour la validité des délibérations.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale 15 jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum.

Un quorum - différent - n'était précédemment exigible que lors des Assemblées Générales Extraordinaires.

**s'agissant du nombre maximum de pouvoirs :**  
**(article 12.3 des Statuts)**

Le représentant direct du club est le Président dudit club, ou toute autre personne licenciée de ce club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

**Le représentant d'un club peut représenter au maximum 2 clubs y compris le sien**, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des clubs qu'il représente.

**Un club ne peut donc être porteur que d'1 seul pouvoir d'un autre club, au lieu de 4 précédemment.**

Le souhait du District est simple :

**Que les Présidents de clubs soient effectivement présents le 23 juin,**  
pour prendre les décisions qui les concernent.

A défaut, l'Assemblée Générale ne pourrait avoir lieu et il faudrait en convoquer une autre.

## CHALLENGE ESPRIT SPORTIF JEUNES



A nouveau cette saison pour l'attribution des récompenses du Challenge Esprit Sportif Jeunes le DYF, via la C.V.E.S, a décidé de demander aux clubs, le palmarès des équipes les plus accueillantes, fair-play, ayant fait preuve du meilleur esprit sportif.

Les clubs devront répondre en se basant sur les critères d'esprit sportif en ce qui concerne l'avant-match, le match et l'après-match.

Sur la plus haute marche du podium du document ci-après, il faudra indiquer l'équipe qui, selon les clubs, représente le meilleur esprit sportif du groupe auquel il appartient, sur l'ensemble des rencontres.

Et sur la deuxième et troisième marche, les 2 équipes suivantes dans votre classement.

### 5 règles impératives pour participer - Bien lire :

- Les équipes vainqueurs (3 par catégories) recevront des bons d'achats importants à l'A.G. d'hiver.
- Pour être éligibles les équipes doivent avoir participé ; désigné leur podium de 3 équipes.
- Utiliser uniquement ce document joint pour déclarer votre podium de 3 équipes
- Envoyer le podium sur le document ci-après par le biais **de la messagerie officielle du club (lpiff.fr)**. Aucun autre document ne pourra être accepté, non parvenu par messagerie officielle.

**[Envoyer vos réponses avant le 11 juin 2018](#)** [Télécharger ici](#)

## JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS



L'édition 2018 de la Journée Nationale des Débutants approche à grand pas ! L'occasion pour vous rappeler le thème de la journée, « **Supportons l'Equipe de France à la Coupe du Monde 2018** » !

A ce titre, nous souhaitons vous communiquer plusieurs informations importantes :

- Un concours photo est organisé en amont de la journée.

Envoyez-nous vos photos sur le thème « Supportons l'Equipe de France » avant le jeudi 7 juin prochain pour qu'elles soient diffusées lors de la manifestation.

Les plus belles seront récompensées.

- Un concours « supporters de l'équipe de France » sera également mis en place le jour J.

Venez aux couleurs de l'Equipe de France (drapeaux, maillots, maquillage, etc) pour que le Centre National du Football se colore des couleurs Bleu, Blanc, Rouge et que nos encouragements accompagnent l'Equipe de France en Russie.

Le diaporama présenté lors de la réunion club est désormais téléchargeable [ici](#)

## ANIMATIONS AU CŒUR DES VILLES

La commission du Football Féminin du District s'est rendue le samedi 28 avril 2018 à **Voisins le Bretonneux**, pour participer à une animation organisée en partenariat avec la mairie et le club de VOISINS F.C.

Lors de cette après-midi le District a mis à disposition 2 terrains de football en synthétique de 3 contre 3, pour accueillir des jeunes filles venues découvrir la pratique du football.

Situés sur le parking du Carrefour Market et du Crédit Agricole, une dizaine de jeunes filles étaient présentes dans le but de s'initier à un sport qui se joue aussi au féminin.

Après avoir constitué plusieurs équipes, les jeunes joueuses ont pu jouer plusieurs matches et ont également répondu à un quizz sur le Programme Educatif Fédéral, leur permettant de repartir avec des objets promotionnels sur le football féminin.

La bonne humeur était au rendez-vous, toutes les participantes étaient contentes de cette après-midi festive et joyeuse organisée pour la promotion du football féminin.

Nous souhaitons remercier le club de VOISINS F.C. pour son investissement dans l'organisation de cette animation et pour sa volonté à développer le football féminin, la commission regrette toutefois le manque de communication auprès des Vicinois qui aurait pu être un plus dans l'animation de cette après-midi.

Un grand merci également aux éducateurs et éducatrices qui ont assuré l'encadrement et qui ont pu faire découvrir le football aux jeunes filles présentes.



## ANIMATIONS DECATHLON

La commission du Football Féminin du District s'est rendue le samedi 19 mai 2018 au Décathlon de Plaisir pour participer à une animation organisée en partenariat avec le magasin ainsi que les clubs de BEYNES F.C. et de PLAISIROIS F.O.

Lors de cette matinée le Décathlon a mis à disposition un terrain de football, pour accueillir des jeunes filles de clubs et d'autres venues découvrir la pratique du football.

Sur le parking du Décathlon de Plaisir, une dizaine de jeunes filles étaient présentes dans le but de s'initier à un sport qui se joue aussi au féminin.

Les jeunes joueuses ont pu jouer plusieurs matches et ont également répondu à un quizz sur le Programme Educatif Fédéral, leur permettant de repartir avec des objets promotionnels sur le football féminin.

La bonne humeur était au rendez-vous comme peuvent en attester les collaborateurs de Décathlon ainsi que toutes les participantes qui étaient contentes de cette matinée festive et joyeuse organisée pour la promotion du football féminin.

Nous souhaitons remercier les clubs de BEYNES F.C. et de PLAISIROIS F.O. ainsi que les employés du magasin pour leur investissement dans l'organisation de cette animation et pour leur volonté à développer et promouvoir le football féminin.

Un grand merci également aux éducateurs et éducatrices qui ont assuré l'encadrement et qui ont pu faire découvrir le football aux jeunes filles présentes.





## Du football dans la cité du cheval

### Finales des Coupes des Yvelines Dimanche 3 Juin 2018 à Maisons Laffitte



Le parc des sports de Maisons-Laffitte avait revêtu son habit de lumière, avec un chaud soleil, et une assistance bien garnie venue apprécier les finales des coupes des Yvelines à 11.

L'accueil local était de premier ordre, l'information ayant été bien annoncée par un affichage dès le début de la semaine, les banderoles et autres supports généreusement répartis.

Luis PEDRO, le président de l'équipe du cru, avait un œil sur tout, bien aidé par Benoit GRELIER, responsable administratif qui avait tout fait pour que l'événement soit une réussite.

Du côté du district, en plus bien sûr des arbitres et délégués indispensables, le secrétaire général, Jean-Luc BOIVIN veillait au bon déroulement de cette journée importante, la conclusion pour beaucoup de la saison, ceci avec le concours de nombreux bénévoles.

Le maire de la commune, Jacques MYARD était présent, ainsi que Cécile VAISSAUD et M. POMYKALA, chargés des sports au conseil municipal.

Une petite anecdote pour situer l'état d'esprit de ces rencontres, l'équipe des U19 d'ANDRESY ne pouvant jouer avec des couleurs trop proches de celles de leurs adversaires, le CELLOIS, a pu disputer son match avec les maillots rouges de la formation locale. C'est cela aussi la solidarité dans le football.

Les récompenses de la grande finale furent remises par Jacques MYARD, maire de MAISONS-LAFFITTE et Jean-Pierre MEURILLON Président du DYF.

Pour marquer la fin de cette journée très réussie, ce fut ensuite le moment du pot de l'amitié partagé par les participants et les organisateurs. Pour conclure, un seul mot BRAVO, on en redemande... pour l'année prochaine.



## LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),

- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

## DECISIONS ADMINISTRATIVES

### FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

**MATCH PERDU PAR PENALITE Opt, 0 but & AMENDE AUX 2 CLUBS  
VETERANS**

#### D5-B

51692.2 BREVAL LONGNES FC 13 CONFLANS PORT. 12  
**ERRATUM : Match perdu par pénalité Opt, 0 but & amende à CONFLANS PORT. 12**

**2EME RAPPEL AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS  
U15**

#### D5-F

55129.1 CERNAY-BONN.-17 TOUR 1 GUYANCOURT ES 3

**1ER RAPPEL  
SENIORS**

#### D1-U

50019.2 CLAYES SS/BOIS USM 1 HOUILLES AC 2

#### D4-B

50420.2 CROISSY US 1 VILLEPREUX FC 2

## VETERANS

#### D5-E

51851.2 NEAUPHLE-PONT 12 COIGNIERES / VERRIE. 12

## SENIORS F

#### D1-U

54965.2 SARTROUVILLE FC 1 PARIS ST GERMAIN FC 2

## U17

#### D2-B

52328.2 CLAYES SS/BOIS USM 1 CHESNAY 78 FC LE 1

#### D3-A

52376.2 FEUCHEROLLES USA 1 CARRIERES GRESI. 1

#### D3-B

52419.2 CELLOIS CS 1 GUYANCOURT ES 2

## U15

#### D4-C

53078.2 HOUDANAISE REGION FC 1 ST ARNOULT FC 78 1

## FUTSAL

#### D1-U

53684.1 LA TOILE 2 LES NOMADES FUTSAL A 1

## COUPES DES YVELINES CDM

#### POULE UNIQUE

59544.1 CARRIERES S/SEINE US 5 VIROFLAY AM. FOOT 5

## COUPE DU COMITE VETERANS

#### POULE UNIQUE

59547.1 VOISINS FC 12 AUBERGENVILLE FC 12

## FORFAIT GENERAL

## U19

#### D3-B

58458.2 BOUGIVAL FOOT 1

## FORFAITS NON AVISES

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)**

**Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

### 3EME FORFAIT

## SENIORS

#### D6-A

50697.2 ANDRESY FC 2  
50668.2 ISSOU-PORCHEVILLE  
**ERRATUM : FORFAITS AVISES**

## U19

#### D3-B

58458.2 BOUGIVAL FOOT 1

### 2EME FORFAIT

## VETERANS

#### D4-A

51387.2 CONFLANS FC 12

#### D5-D

54373.2 FONTENAY LE FLEURY 12  
**ERRATUM : 3EME FORFAIT & FORFAIT GENERAL**

## U19

#### D2-A

51948.2 ACHERES CS 1

## CRITERIUM LUNDI SOIR

#### POULE A

59261.2 PORT MARLY CS 1

### 1ER FORFAIT

## SENIORS

#### D4-B

50411.2 ESSARTS-PERRYAY 1

## CRITERIUM LUNDI SOIR

#### POULE B

59288.2 ACHERES CS 1

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 04/06/18

**Présents:** M. LEDUC (PRESIDENT), M. ALEXANDRE, MME TARDIVEL (CD), M. JOUBERT, M. PANARIELLO, M. SOULE

**Absents excusés:** MME RUPERT, M. AVOIRTE (CD),

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## INFRACTIONS OBLIGATIONS U19

### D3-A BOUGIVAL FOOT 1

Après vérifications, et en application de l'article 23.4 du RS DYF qui stipule : « Il est précisé que dans le cas où une équipe a déclaré forfait ou a été déclarée forfait contre une équipe qui, plus tard dans la saison, est déclarée forfait général, le forfait de cette équipe reste compris dans le décompte des forfaits pouvant entraîner un forfait général ». Par conséquent, le forfait de BOUGIVAL FOOT 1 contre le CELLOIS CS 2 du 15 octobre dernier, compte comme 1<sup>er</sup> forfait et ce malgré le forfait général du CELLOIS CS 2 par la suite.

La Cion confirme donc la décision du journal n°1568 du 29 Mai 2018, comme quoi BOUGIVAL FOOT 1 est en 3<sup>ème</sup> forfait et donc forfait général sur la rencontre du 27 Mai contre GARGENVILLE 1.

Par conséquent, le club de BOUGIVAL FOOT (Seniors DAM D2) ne répondant plus à ses obligations en matière d'équipes de jeunes, en application de l'article 11.2 RS DYF :

« Si une équipe obligatoire a déclaré forfait général, ou est déclarée forfait général ou mise hors compétition (notamment dans le cadre de l'article 44 du présent Règlement) ou est déclassée pour fraude : et si l'équipe Seniors (1) du club évolue dans un Championnat inférieur au Championnat Départemental 1 : Elle ne peut accéder en Division supérieure si elle y a gagné sa place. »

BOUGIVAL FOOT : 1ère année infraction jeunes

## COURRIERS SENIORS

D6-A DU 27/05/18

### 50668.2 ISSOU/PORCHEVILLE 4 / VERNOLITAIN STADE 2

Suite au forfait de l'équipe ISSOU AS 1 en D4-A, conformément au règlement (article 23 du RS du DYF) la Commission déclare l'équipe ISSOU/PORCHEVILLE 4 forfait.

Ce forfait de l'équipe 2, comptant pour le 3<sup>ème</sup> forfait au cours de la saison, la Cion déclare cette équipe forfait général.

La Commission constatant le forfait général de l'équipe Senior 2 qui évoluait en D6-A et du fait que votre équipe Senior 1 évolue en D4-A, la Cion constate qu'il vous manque 1 équipe Senior pour répondre à vos obligations.

Par conséquent votre équipe 1 est classée dernière de son groupe et sera rétrogradée en D4 la saison prochaine; cette situation intervenant après la fin du Championnat, tous les scores établis depuis le début de la saison restent acquis.

**ERRATUM : RETROGRADATION EN D5 ET NON EN D4**

## VETERANS

D5-E DU 27/05/18

### 51851.2 NEAUPHLE-PONT 12 / COIGNIERES/VERRIERE 12

La commission demande à COIGNIERES de confirmer son forfait.

## CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 28/05/18

### 59262.2 FEUCHEROLLES USA 1 / ANDRESY FC1

Pris note du rapport de l'arbitre.

La commission dit match à neutraliser.

POULE B DU 28/05/18

### 59290.2 PATRONNAGE LAIQUE 1 / AUVILLOISE 1

Pris note du rapport de PATRONNAGE LAIQUE et de l'arbitre de la rencontre.

La commission dit match à neutraliser.

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

### ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football

La Commission rappelle que le club recevant doit disposer impérativement d'une feuille de match papier de substitution, et qu'en cas d'utilisation de cette X dernière, les deux clubs doivent pouvoir justifier des licences via « Foot Clubs Compagnons » ou à défaut des licences imprimées.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'Arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

## SENIORS

D5-A DU 11/03/2018

### 50495.2 BREVAL LONGNES FC 2 / EPONES USBS 2

Pris note du courrier de BREVAL.

La commission annule la décision du JOURNAL 1565. Ce dossier ayant déjà été traité (journal 1557).

D6-A DU 27/05/2018

### 50669.2 MANTES LA VILLE F.C 1 / BONNIERES FRENEUSE 2

Pris note du rapport de BONNIERES.

Transmis à la commission statuts et règlements.

## VETERANS

D2-B DU 27/05/2018

### 51193.2 GUYANCOURT ESG 11 / FONTENAY LE FL. 11

Pris note du rapport de l'arbitre et de GUYANCOURT.

## U16F A 7

POULE B DU 30/05/2018

### 59367.1 MONTIGNY LE BX AS 2 / FOURQUEUX FOOT OMS 1

Pris note du rapport de l'éducateur de Montigny.

## DEMANDE DE RAPPORT CDM

D2-B DU 27/05/2018

### 50958.2 CROISSY U.S. 5 / CELLOIS CS 5

La commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

## VETERANS

D4-A DU 30/05/2018

### 51381.2 VAUXOISE ES 11 / MEULAN C.N. 12

La commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

## U15

D3-B DU 26/05/2018

### 52945.2 CROISSY U.S. 1 / ETANG ST NOMES 1

La commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 31/05/2018

**Présents:** Mme PLATEL, MM BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DE-LESCHAUX Alain (Sec), DRAY Paul (Pdt), HOUIN Laurent (CD), HOUZE Michel VERITE Max (Stg).

**Absents:** GUICHETEAU Didier

**Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

## REPRISE DE DOSSIERS U17

**D2A du 13/05/18**

**19395122 LES MUREAUX OFC 2 / MAISONS LAFFITTE FC 1**

Lecture du courrier de **MAISONS LAFFITTE** nous indiquant un dysfonctionnement sur la rédaction sur la FMI ainsi que de la rédaction de la feuille de match papier.

1\_ Suite à l'audition du 24.05.18 la Cion dit :

Bien que le match a eu lieu sans les formalités d'avant match, les deux clubs ayant accepté le déroulement de la rencontre à la demande de l'arbitre DYF.

Même si cette pratique n'est pas réglementaire la Cion dit résultat acquis sur le terrain.

**2\_ Réclamation de MAISONS LAFFITTE** concernant l'Art.7.11 :

Après vérifications, la Commission dit **réclamation de MAISONS LAFFITTE recevable mais non fondée**. Etant dans les 5 dernières rencontres de championnat du club **LES MUREAUX**, aucun des joueurs inscrits sur la feuille de match objet de la réclamation, n'a participé à plus de 10 rencontres de compétitions nationales, régionales ou départementales avec une ou plusieurs équipes supérieures de leur Club évoluant en R3 (Art. 7§11 du Règlement sportif du D.Y.F.).

**3\_ Réclamation de MAISONS LAFFITTE** concernant la participation à cette rencontre de plus de deux joueurs « Mutation hors période ».

Lecture de la feuille de match, **LES MUREAUX** ayant fait participer deux joueurs « Mutations hors période », **CATHELAIN Théo et HEM-DANI Mohand respectivement qualifiés le 21.07.17 et 26.09.17**.

Les articles 160.1 et 92.2 des RG autorisent 2 joueurs « Mutations hors période » par rencontre.

La Cion dit Réserves de **MAISONS LAFFITTE recevables et non fondées**.

**Dossier transmis à la CDA**

**Résultat acquis sur le terrain : LES MUREAUX /MAISONS LAFFITTE 4/2**

Débit 43,50€ à MAISONS LAFFITTE

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHES SENIORS

**D1U du 27/05/18**

**19389631 GARGENVILLE STADE 1 / LE PECQ US 1**

Réserves de **GARGENVILLE** concernant la participation à cette rencontre de 5 joueurs « Mutations ». Lecture de la feuille de match, **LE PECQ** ayant fait participer 5 joueurs « Mutation », alors que la situation du club du **PECQ** au regard du nombre de joueur Mutation pouvant être alignés durant la saison 2017/2018 serait liée au regard du statut de l'arbitrage (cf. PV du statut de l'arbitrage paru au journal DYF 1552 du 06.02.2018).

Il résulte des art 47 et 49 du Statut Fédéral de l'Arbitrage que la sanction de réduction du nombre de joueurs mutés s'applique durant la saison qui suit celle où a été constatée l'infraction.

**LE PECQ** étant en règle au 1<sup>er</sup> juin 2017 (cf. P.V. de la Commission du Statut de l'Arbitrage du 13 juin 2017 (Yvelines Football du 15 juin 2017), il a la possibilité d'aligner 6 joueurs « mutation » durant la saison 2017 / 2018.

La Cion dit Réserves de **GARGENVILLE** recevables et non fondées.

**Résultat acquis sur le terrain : GARGENVILLE / LE PECQ 1 / 4**

Débit 43,50€ à GARGENVILLE

## VETERANS

**D3A du 20/05/18**

**19392115 AUBERGENVILLE FC 12 / BREVAL-LONGNES FC 11**

1\_ Réserves de **BREVAL** concernant l'Art.7.10 : joueur ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même week-end.

Après vérifications, la Commission dit réserves de **BREVAL** sur la participation des joueurs d'**AUBERGENVILLE recevables mais non fondées**.

Aucun des joueurs du club de **AUBERGENVILLE** inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur Club, **le 13.05.18 en D1 contre HOUILLES SO** (Art. 7§10 du Règlement sportif du D.Y.F.).

**2\_ Réclamation** sur lettre d'appui de **BREVAL** concernant l'Art.7.11 :

Après vérifications, la Commission dit **réclamation de BREVAL recevable mais non fondée**. Etant dans les 5 dernières rencontres de championnat du club **AUBERGENVILLE**, seuls 3 joueurs inscrits sur la feuille de match objet des réserves, ont participé à plus de 10 rencontres de compétitions nationales, régionales ou départementales avec l'équipe supérieure de leur Club évoluant en D1 (Art. 7§11 du Règlement sportif du D.Y.F.).

**Résultat acquis sur le terrain : AUBERGENVILLE / BREVAL 1 / 1**

Débit 43,50€ à BREVAL

**D4C du 17/05/18**

**19392639 ABLIS FC 78 11 / YVELINES US 12**

Réclamation hors feuille de match d'**ABLIS** concernant l'Art.7.11 : Après vérifications, la Commission dit **réclamation d'ABLIS recevable mais non fondée**. Etant dans les 5 dernières rencontres de championnat du club **US YVELINES**, seuls 2 joueurs inscrits sur la feuille de match objet de la réclamation, ont participé à plus de 10 rencontres de compétitions nationales, régionales ou départementales avec l'équipe supérieure de leur Club évoluant en **D2** (Art. 7§11 du Règlement sportif du D.Y.F.).

**Résultat acquis sur le terrain : ABLIS 78 / US YVELINES 3 / 4**

Débit 43,50€ à ABLIS

U17

**D2A du 20/05/18**

**19395094 MAISONS LAFFITTE FC 1 / POISSY AS 2**

Réserves de **MAISONS LAFFITTE** concernant l'Art.7.11 : Après vérifications, la Commission dit réserves de **MAISONS LAFFITTE recevables mais non fondées**. Etant dans les 5 dernières rencontres de championnat du club **POISSY**, pas plus de 3 joueurs inscrits sur la feuille de match objet des réserves, ont participé à plus de 10 rencontres de compétitions nationales, régionales ou départementales avec l'équipe supérieure de leur Club évoluant en R3 (Art. 7§11 du Règlement sportif du D.Y.F.).

**Résultat acquis sur le terrain : MAISONS LAFFITTE / POISSY 2 / 3**

Débit 43,50€ à MAISONS LAFFITTE

U15

**D1U du 26/05/2018**

**19396102 VERSAILLES 78 FC 2 / MAUREPAS AS 1**

Réserves de **MAUREPAS** concernant l'Art.7.11 :

Après vérifications, la Commission dit réserves de **MAUREPAS recevables mais non fondées**. Etant dans les 5 dernières rencontres de championnat du club **VERSAILLES**, seuls 3 joueurs inscrits sur la feuille de match objet des réserves, ont participé à plus de 10 rencontres de compétitions nationales, régionales ou départementales avec l'équipe supérieure de leur Club évoluant en R3 (Art. 7§11 du Règlement sportif du D.Y.F.).

**Résultat acquis sur le terrain : VERSAILLES / MAUREPAS 7 / 1**

Débit 43,50€ à MAUREPAS

**MM.HOUIN et DRAY** n'ont pris part ni aux délibérations ni à la décision.

## HOMOLOGATION DE TOURNOIS

L'homologation ne devient effective qu'en l'absence de match officiel prioritaire sur les tournois internes.

**MAISONS LAFFITTE FC**

➤ Participation au tournoi de **REMAGEN** (Allemagne) U11 et U13 du 15.06 au 17.06.2018

Pris note.



# COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion Restreinte du 29/05/2018

**Présents:** Mme Nathalie PASIERB, MM. Christian MEYER (Président), Jean Heloic ROULIS (Secrétaire), Patrice LETOUZEY, Philippe DEBEAUPUIS, Stéphane PILLEMONT, Lotfi ZARKA,

**Absents excusés:** M Alain BACHOT, Mme Natacha HUGEL

## COURRIERS

Courrier de M. LIBOTTE Philippe, arbitre DYF, nous faisant parvenir un certificat médical concernant son indisponibilité. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de PERAUD Gérard en date du 23 mai 2018, pour le compte du club MAULOISE US informant la commission de l'indisponibilité de l'arbitre M.CISSOIRE Eric jusqu'au 02 juin 2018 inclus. Résultat échographie joint. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de M. DUBOIS Fabrice, arbitre DYF, en date du 27 mai 2018 indiquant à la Commission le motif de la modification de fonction d'officiel survenue sur la rencontre SEN D1 Le Chesnay 78 FC / Guyancourt ES du 27/05/2018. Ce dernier initialement prévu en qualité d'assistant à pris la fonction d'arbitre central. Pris note. Remerciements.

Mail de M. BENSALH Soufiane, arbitre DYF, en date du 27 mai 2018 indiquant à la Commission le motif de la modification de fonction d'officiel survenue sur la rencontre SEN D1 Le Chesnay 78 FC / Guyancourt ES du 27/05/2018. Ce dernier initialement prévu au centre a pris la fonction d'arbitre assistant. Pris note.

Mail de BOURANE Dany en date du 28 mai 2018, arbitre DYF accusant réception de sa convocation et confirmant sa présence le 29 mai 2018. Pris note.

Réception d'une attestation d'employeur concernant M. KAMARA Samba arbitre DYF, pour les dates suivantes : 28 et 29 avril 2018. Pris note.

Mail de M DE ABREU GONCALVES Antonio en date du 24 mai 2018, informant la commission de son souhait de reprendre l'arbitrage après trois années sabbatiques. La commission lui indique qu'il pourra reprendre ses fonctions après avoir au préalable satisfait aux examens théoriques et test physique.

Mail de M. ESTASSY Lucas en date du 29 mai 2018, Coordinateur socio sportif en établissements pénitentiaires informant la commission de son souhait d'instaurer une formation d'arbitre au sein de la maison centrale de Poissy. Pris note.  
Les services administratifs du DYF se chargeront d'apporter une réponse.

## DEMANDE DE RAPPORT

D5/B

Match 19390684 du 08 mai 2018  
FONTENAY LE FLEURY 1 / TRIEL AC 1

La Commission demande un rapport circonstancier à **M.SABRI Mohamed** arbitre DYF, concernant les insultes de spectateur, le jet d'un projectile sur le gardien de but de TRIEL AC et l'urine sur le banc de touche de TRIEL AC 1.

D5/B

Match 19390590 du 06 mai 2018  
MAGNANVILLE FC 2 / BEYNES FC 1

Suite à la transmission d'un dossier par la Commission de discipline, La Commission de District de l'Arbitrage demande un rapport circonstancier à **M.FORTIER Bruno** arbitre DYF, concernant les expulsions survenues pendant la rencontre citée en référence.

**Au plus tard pour le mardi 05 juin 2018 à 12 heures**

## RECEPTION DE RAPPORT

Mail de M **JONASZIK Grégoire**, arbitre DYF, suite à la demande de rapport concernant son absence sur la rencontre U19 D2/A Hardricourt US / Les Mureaux OFC du 13 mai 2018. Pris note.  
La commission rappelle à Monsieur l'arbitre que les désignations sont à consulter jusqu'au vendredi 18h.

## CONTESTATION DE MALUS

Courrier de **M KAMARA Samba**, arbitre DYF, suite au malus infligé, faisant parvenir à la Commission une attestation de travail de son employeur. Pris note.  
Après étude de la pièce envoyée, la commission réintègre M. l'Arbitre dans ses droits et lui retire le Malus.

Mail de **M. BOURANE Dany** en date du 22 mai 2018, arbitre DYF indiquant le motif de ses deux déconvocations tardives.  
Reçu ce jour par la Commission d'Arbitrage qui l'entend en ses explications,  
Après en avoir délibéré, la Commission accède à la demande de M. l'Arbitre et lui retire les points de malus infligés.

Mail de **Mme DERUEL MéliSSa** en date du 22 mai 2018, arbitre DYF indiquant le motif de son absence à rencontre.  
La Commission indique que le motif est d'ordre administratif imputable au DYF et que le malus infligé a déjà été retiré.

Mail de **M. EL KERARTI Alexi** en date du 24 mai 2018, arbitre DYF indiquant le motif de ses deux déconvocations tardives pour raisons professionnelles.  
Après étude et vérification des motifs invoqués, la Commission accède à la demande de M l'Arbitre et lui retire les points de malus infligés.

Mail de **M. PAINDEPICE Léandre** en date du 25 mai 2018, arbitre DYF contestant le motif du malus infligé.  
Après vérification il s'agit bien d'une erreur administrative, la Commission accède à la demande de M. l'Arbitre et lui retire les points de malus infligés.

Mail de **M POTEZ Freddy**, arbitre DYF, suite au malus infligé, indiquant à la Commission les motifs de son absence à rencontre, liés à sa profession.

Après étude de la demande, la commission accède exceptionnellement à la demande de M. l'Arbitre et lui retire les points de malus infligés.

Mails de **M. ABDELMALIK Fadil**, et **ZIDI Amar** contestant les points de malus infligés.

Après étude de vos courriers, la Commission a le regret de ne pouvoir accéder à votre demande et maintien le malus.

Mails de **M. LHOMOY Steven** sollicitant de la Commission des précisions sur le motif du malus infligé.

La Commission rappelle à M. l'Arbitre que lors d'une exclusion pendant la rencontre, celle-ci doit être notée sur la FMI ou au dos de la feuille de match papier, dans les observations d'après-match.

Si c'est une exclusion directe il faudra en plus adresser un rapport avant le mardi midi. Si c'est une exclusion suite à deux avertissements, seule l'annotation dans les observations suffit.

Mails de **M. MBOULE DOOH Christian** contestant les points de malus infligés.  
Dossier mis en délibéré, en attente de vérifications.

## AUDITIONS SENIORS

D5/A

Rencontre 19390595 du 06 mai 2018  
GUITRANCOURT ASF 1 / EPONE USBS 2

Suite à l'étude du courrier du club d'Epône USBS adressé à la Commission en date du 07 mai 2018,  
Dans lequel M. RODRIGUES SIMOES Arménio dénonce différentes anomalies survenues au cours de la rencontre citée en référence,

Ayant régulièrement convoqué :

**M. BASSALAS DOTES Suffi**, licence 2368013991, arbitre officiel sur la rencontre,  
**M. TORRES Miguel**, licence 2543762299, éducateur Guitrancourt sur la FMI,  
**M. RODRIGUES SIMOES Arménio**, licence 2330053036, éducateur Epône Usbs sur la FMI,

Les personnes convoquées étant présentes,

La Commission donne lecture du contenu des pièces versées au dossier.



Considérant qu'avant la rencontre, il s'est avéré que la tablette contenant la FMI n'était pas en état de fonctionnement, sans pour autant en connaître la cause,  
Considérant en outre que le club recevant ne disposait pas de feuille de match papier comme il est préconisé par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF,  
Considérant que, à ce moment du timing d'avant match, M. l'Arbitre n'a pris aucune décision afin de faire établir une feuille de match papier,  
Considérant de plus que M. l'Arbitre a clairement indiqué qu'il n'avait pas le temps d'attendre et fait comprendre qu'il avait d'autres choses à faire,  
Considérant également que M. l'Arbitre a indiqué, fait reconnu par les deux clubs, qu'il allait commencer la rencontre sans FMI ou feuille papier et que si le club d'Epône refusait, il serait considéré comme forfait,  
Considérant que le club d'Epône a du malgré lui, jouer la partie suite aux menaces de M. l'Arbitre,  
Considérant que M. RODRIGUES SIMOES Arménio Educateur d'Epône, indique qu'il n'a pu déposer aucune réserve d'avant match faite de support informatique ou papier, sachant que cette rencontre pouvait d'après lui, conditionner la montée de l'équipe en division supérieure (non vérifié), M. l'Arbitre ayant répondu « on verra à la fin »  
Considérant qu'aucun contrôle visuel ou de licences n'a été ou pu être opéré, personne ne pouvant utiliser Foot Club Compagnon,  
Considérant que la feuille de match a été remplie après la rencontre à la buvette, sur un téléphone portable avec des incohérences, notamment le fait que M. DOMINGUES Christian licence 23199005361 a été noté comme arbitre assistant alors qu'il était par ailleurs noté et présent comme éducateur sur la rencontre Epône USBS 1 / Hardricourt 1,  
Considérant enfin que M. l'Arbitre reconnaît les griefs portés à son égard mais n'apporte aucune précision quant au motif de son comportement,  
Considérant M. TORRES Miguel éducateur de Guitrancourt reconnaît entièrement les faits et les agissements de M. l'Arbitre, relatés dans le courrier du club d'Epône,  
Considérant toutefois qu'à aucun moment, les deux clubs ne remettent en cause la façon d'officier sur le terrain de M. l'Arbitre

Ayant laissé la parole en dernier à M. BASSALAS DOTES Suffy arbitre DYF, lequel ne peut apporter d'autres précisions ou explications claires, reconnaissant entièrement ses torts,  
Ayant délibéré hors la présence des personnes convoquées,

La Commission rappelle avant toute chose que M. l'Arbitre se trouve placé en troisième récidive pour des faits comparables et a déjà fait l'objet de sanctions administratives l'éloignant plusieurs fois des terrains pendant de nombreuses semaines,  
La Commission regrette de n'avoir pu par le passé, faire comprendre à M. l'Arbitre que son rôle en matière administrative était des plus important,  
Ayant pris pleinement conscience des faits et des dysfonctionnements engendrés ainsi que des conséquences de sa décision,

La Commission de District de l'Arbitrage décide :

➤ De radier immédiatement du corps arbitral **M. BASSALAS**

**DOTES Suffy** licence 2368013991,

La Commission lui demande de bien vouloir faire retour de sa licence aux services administratifs du District des Yvelines de Football,

**Motif** : Non respect des obligations administratives découlant de la fonction d'Arbitre, les circonstances en l'espèce caractérisant des manquements graves et d'une particulière importance, ceux-ci étant répétés.

(Copie club d'appartenance – LPIFF)

**La Commission de District de l'Arbitrage rappelle que Conformément aux dispositions prévues dans les Statuts et Règlements Fédéraux, section Statut de l'Arbitrage article 39, les présentes décisions sont susceptibles de recours en dernier ressort devant la Commission d'Appel Chargée des Affaires Courantes du District des Yvelines., selon les dispositions de l'article 3.1.1 du Règlement disciplinaire du District, dans le délai de 7 jours à compter de la notification de la décision contestée, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement Disciplinaire figurant en annexe 1 au Règlement Sportif du District.**

## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission du 4 juin 2018

Présents : Mme GOUPILLON, MM BOIVIN, GOUPILLON, LOUVEL,  
Absents excusés : Mmes BEAUBIAT, BOIVIN, MM. BALTHAM, DUTACQ, NOYELLE, VIMONT,  
Absent non excusé : M. LE BOURDELLES

**Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

## LA COMMISSION FA RECRUTE

**Le travail de la Commission Football Animation est de gérer l'ensemble des dispositifs des catégories U6 à U13. Cette mission demande une importante charge de travail, régulière et spécifique, ce qui nécessite donc des ressources humaines. C'est pourquoi la Commission, en vue de la saison 2018/2019 recherche des personnes pouvant la composer et participer chaque semaine à ses travaux. Il en va de la bonne tenue de tous nos dispositifs. Alors, si vous êtes, intéressé, motivé et disponible pour participer à cette Commission, n'hésitez pas, contactez-nous, nous nous ferons un plaisir d'échanger avec vous de vos motivations.**

## CATEGORIE U10-U11

### Challenge Ete

**La Commission devant le trop faible nombre d'équipes inscrites, ce qui ne permet pas de proposer des journées cohérentes pour les clubs, décide de ne pas mettre en place de Challenge d'été. Néanmoins, elle met à votre disposition la liste des équipes inscrites, pour que les clubs, s'ils le souhaitent, réalisent des rencontres amicales. Voir la liste.**

## CRITERIUM ESPOIR U12-13

### Phase 3

La Commission tirera le bilan de cette phase 3 la semaine prochaine, mais elle regrette d'ores et déjà le nombre importants de forfaits constatés sur ces deux journées, pourtant prévues au calendrier.

## DECISIONS ADMINISTRATIVES FA

Décisions du 4 juin 2018

### FORFAIT AVISE

#### U11

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 26/05/18

58340 : GUERVILLE ARNOUVILLE AS 3  
57000 : FEUCHEROLLES USA 1

2ème forfait : 21,50€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 26/05/18

57084 : FEUCHEROLLES USA 2

### U12-U13 ESPOIR

1er forfait : 13€  
L'amende est multipliée par 3 dans les 3 dernières journées  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 02/06/18

PARIS SAINT GERMAIN FC 2  
NEAUPHLE PONT. RC 78 1

2ème forfait : 21,50€  
L'amende est multipliée par 3 dans les 3 dernières journées  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 02/06/18

AUBERGENVILLE FC 11

## FORFAIT NON AVISE

### U11

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 26/05/18

57086 : FONTENAY FLEURY AS 3

2ème forfait : 21,50€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 26/05/18

58100 : ELANCOURT OSC 3  
57002 : FONTENAY FLEURY AS 4

### U13

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 26/05/18

56349 : SARTROUVILLE FC 12

2ème forfait : 21,50€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 26/05/18

56253 : MUREAUX OFC 2

### U13

3ème forfait + Forfait général : 26,50 + 34€  
(Annexe 2 RS DYF)

55349 : AUBERGENVILLE FC 2

## U12-U13 ESPOIR

Amende : 13€  
L'amende est multipliée par 3 dans les 3 dernières journées  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 26/05/18

## ABSENCE EXCUSEE A PLATEAU

### U7

Amende : 5€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 26/05/18

840 105 au CELLOIS CS : BONNIERES FRENEUSE FC (3 équipes)

### U9

Amende : 5€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 02/06/18  
870 106 à ETANG : FONTENAY FLEURY AS (3 équipes)

## U8-U9 ESPERANCE

Amende : 5€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 02/06/18

Espérance 1505 : MONTIGNY LE BX AS (4 équipes)  
La Cion regrette vivement que cette impossibilité d'organiser ce plateau n'est pas été anticipée.

## ABSENCE NON EXCUSEE A PLATEAU

### U7

Amende : 15€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 26/05/18

850 104 à NEAUPHLE : VIROFLAY USM (1 équipe)  
850 105 aux ESSARTS : COIGNIERES FC (2 équipes)  
850 110 à HOUILLES AC : CARRIERES S/S US (2 équipes)  
840 101 au CHESNAY : BOIS D'ARCY AS (1 équipe)  
840 105 au CELLOIS : BOUGIVAL FOOT (2 équipes)

### U9

Amende : 15€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 26/05/18

870 104 à GUERVILLE : MANTES USC (1 équipe)  
870 108 à LOUVECIENNES : RAMBOUILLET FC (1 équipe)  
870 114 à SARTROUVILLE : MUREAUX OFC (1 équipe) & HOUILLES AC (2 équipes)  
860 107 à MAUREPAS : ROSNY CSM (1 équipe)

## FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

### U11

1er rappel  
Rencontres du 26/05/18

1 équipe sans distinction

Poule A  
58334 VILLENNES ORGEVAL 2/AUTEUILLOIS 1  
58339 LIMAY ALJ 3/JUZIERS 1

Poule B  
58436 ST CYR 3/MAGNY 3  
58437 POIGNY 1/ VERSAILLES JUSSIEU 1  
58442 HOUDANAISE REGION 5/ CHAVENAY 1

## 2 équipes par année

Poules A 1 2  
57335/57419 MANTES LA VILLE 1 11/VILLENNES ORGEVAL 1 11  
57336 /57420 CARRIERES GRESILLONS 1 11/POISSY 1 11  
57337/57421 MAGNANVILLE 1 11/ROSNY 1 11  
57339/57423 LIMAY 1 11/VERNEUIL ENTENTE 1 11

Poules B 1 2  
57516/57612 BAILLY NOISY 1 11/HOUILLES AC 1 11

Poules C 1 2  
57719/57827 TRAPPES ES 2 12/MAUREPAS 1 11

Poules D1 2  
57911/57995 POISSY 2 12/PSG 2 12

Poules E1 2  
58101/58209 PLAISIR 3 13/VOISINS 2 12  
58103/58211 TRAPPES 4 14/MONTIGNY 2 13  
58105/58213 NEAUPHLE 2 12/VERSAILLES 3 13

## 2 équipes sans distinction

Poules A 1 2  
56626 PORCHEVILLE 1/HARDRICOURT MEZY 1  
56631/56727 VERNEUIL ENTENTE 2 3/GARGENVILLE 1 2

Poules B 1 2  
56822/56918 BOUGIVAL 1 2/ST GERMAIN EN LAYE 2 3

Poules C1 2  
57001/57085 ST CYR 1 2/HOUDANAISE REGION 1 2  
57004/57088 CLAYES S/S BOIS 1 2/CROISSY 1 2

Poules D 1 2  
57170/57254 HOUDANAISES REGION 3 4/ESSARTS 1 2  
57171/57255 COIGNIERES 1 2/ABLIS 1 2

### U13

1er rappel  
Rencontres du 26/05/18

1 équipe sans distinction  
Poule A  
55345 VAUXOISE ES 1/JUZIERS FC 1  
55351 ECQUEVILLY EFC 1/MUREAUX OFC 5  
55352 FONTENAY ST PÈRE AS 1/MEZIERES AJ 1

## 2 équipes sans distinction

Poules A1 /2  
55644/55748 PORCHEVILLE 1 2/EPONE 1 2  
55647/55751 MANTES LA VILLE 1 2/ROSNY CSM 2 3

Poules B 1 2  
55852/55956 BAILLY NOISY 2 3/CHESNAY 1 2  
55854/55958 FOURQUEUX 1 2/BOUGIVAL 1 2

Poules C1 2  
56061/56165 ST CYRR 1 2/MONTFORT 1 2  
56066 ESSARTS 1/GAMBAIS YVELINES 2  
56067/56171 TRAPPES ES 4 5/MAUREPAS 2 3

2 équipes par année

Poules A1 2  
56561/56352 LIMAY 2 11/PLM CONFLANS 1 11

## FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

### U7

1er rappel  
Plateaux du 26/05/18

850 102 à MANTES LA VILLE (VAUXOISE ES, GUERVILLE ARN)  
850 103 à FOURQUEUX OMS (FEUCHEROLLE, MONTESSON, BEYNES, COIGNIERES)  
850 107 à PORCHEVILLE FC (BOUAFLE & BAILLY)  
850 11 à ELANCOURT OSC (CLAYES & RAMBOUILLET)  
850 112 aux MUREAUX (GARGENVILLE & PLAISIROIS)  
850 113 à CARRIERE GRE (ST GERMAIN & ACHERES)  
850 116 à HOUDANAISE (VERNEUIL ENT.)  
840 103 à LIMAY (BREVAL, CRAVENT, MEULAN)  
840 104 à MEZIERES AJSL (ROSNY 2, MEZY-HARDRI, VERSAILLES JUSSIEU)

### U9

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 10€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 05/05/18

870 105 à ANDRESY FC (GARGENVILLE & VERNOLITAIN)  
La Cion annule l'amende infligée dans yf 1568.

1er rappel  
Plateaux du 26/05/18

870 101 à EPONE (CHAVENAY, MAREIL, VAUXOISE, AUTEUIL-LOIS)  
870 102 à COIGNIERES FC (GAMBAIS, ABLIS, VELIZY & VALLEE)  
870 106 à PORCHEVILLE (GARGENVILLE & VERNOLITAIN)  
870 107 à TRAPPES (FONTENAY, RAMBOUILLET, CLAYES)  
870 11 à MONTIGNY (GUYANCOURT & VOISINS)  
870 113 à MONTIGNY (YVELINES & ELANCOURT)  
870 115 à BOUAFLE FLINS (POISSY, CARRIERE GRE)  
860 102 à ST CYR (JOUY & ECQUEVILLY)  
860 103 à CONFLANS PLM (MEULAN CN)  
860 104 à BOUGIVAL (CELLOIS, MAISONS LAFFITTE)  
860 106 à LIMAY ALJ (ROSNY CSM)

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 10€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 12/05/18

870 104 à BAILLY NOISY SFC (BUC & CLAYES°

YVELINES FOOTBALL N° 1569

870 109 à CROISSY US (MARLY & FOURQUEUX)  
860 106 à CONFLANS PLM (MEZIERES & MAURECOURT)  
860 105 à BOUGIVAL (VERSAILLES JU & ACHERES CS)

### U8-U9 ESPERANCE

Amende après 2 rappels : 10€  
Plateaux du 05/05/18

1201 : ELANCOURT O.S.C

Le club nous informe que c'est le club d'accueil (PLAISIROIS FO) qui a gardé les feuilles. La Cion prend note, retire l'amende, merci de nous en informer plus tôt la prochaine fois.

2ème rappel avant amende  
Plateaux du 12/05/18

1301 : POISSY AS, PLAISIROIS FO & BAILLY NOISY SFC  
1302 : VERSAILLES 78 FC & FONTENAY FLEURY AS

1er rappel  
Plateaux du 26/05/18

1501 : VALLEE 78 FC & HOUILLES AC  
1402 : BAILLY NOISY & VERSAILLES 78 FC  
1403 : FONTENAY & TRAPPES  
1404 : MONTIGNY LE BX AS  
1405 : PLAISIROIS FO

### U12-U13 ESPOIR

1er rappel  
Plateaux du 26/05/18

#### U12

VILLENES ORGEVAL FC (PLAISIR, CONFLANS, BAILLY)  
CARRIERES GRE AS (YVELINES, CHATOU, MONTESSON)

#### U13

BAILLY NOISY SFC 1 / POISSY AS 2  
TRAPPES ES 2 / ULMR FC 1  
PSG FC 2 / PLAISIROIS FO 1  
VOISINS FC 1 / MAUREPAS AS 1

## FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

### U12

Amende après 2 rappels & pénalités : 10€  
(Annexe 2 RS DYF)

58814 : HOUDANAISE R. FC 11 / CARRIERES S-S US 11 (12/05)  
Aucun point de bonus attribué. Aucun score inscrit de jonglerie inscrit sur la feuille de match.

### U13

Amende après 2 rappels & pénalités : 10€  
(Annexe 2 RS DYF)

58865 : NEAUPHLE PONT. RC 1 / BAILLY NOISY SFC 1  
Aucun point de bonus attribué.

## ANOMALIES FEUILLES DE MATCH

#### U11

##### 58441 CROISSY/CELLOIS

A la lecture de la feuille de match la Cion constate que CELLOIS n'a inscrit aucun joueur.

La Cion décide d'infliger au club de CELLOIS une amende pour licences manquantes (7 x 8€).

##### 58210 MAUREPAS 12/PLAISIROIS 12

A la lecture de la feuille de match la Cion constate que PLAISIR n'a inscrit aucun joueur.

La Cion décide d'infliger au club de PLAISIROIS une amende pour licences manquantes (7 x 8€).

## COMITÉ DE DIRECTION

Réunion du Mercredi 2 mai 2018

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Sandrine SANCHEZ, Fatna JDANI, Josiane JOURDAN, Valérie TARDIVEL, MM. Guy BEAUBIAT, Jean-Luc BOIVIN, Gérard DACHEUX, Yves AVOIRTE, Laurent HOUIN, Jean-Loup LEPLAT, Ali SAHALI, Claude TELLENE, Jean VESQUES,

Excusés : MM. Pierre GUILLEBAUX, Christian MEYER, Dr Daniel BISSONNET,

Assistent : M. William MARISSAL (Directeur)  
M. Michel ROBLES (Conseiller Technique Départemental)

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 18 h 30

\*\*\*\*\*

En préambule, le Président Jean-Pierre MEURILLON indique qu'il s'agit, pour M. Claude TELLENE, de sa dernière réunion du Comité de Direction puisqu'il a fait savoir qu'il avait décidé de mettre fin à ses fonctions pour, dès qu'il aura été admis à la retraite, pouvoir s'installer dans une région plus ensoleillée.

Les membres du Comité tiennent à exprimer à M. Claude TELLENE leurs très vifs remerciements pour le travail qu'il a accompli, de-

Mardi 5 juin 2018



puis de nombreuses années, en faveur du Football Yvelinois et en particulier de l'Arbitrage Yvelinois.

Il apparaît par ailleurs que **M. Christian MEYER** envisage lui aussi de s'installer dans le Sud de la France, ce qui posera la question de son remplacement en qualités de membre du Comité de Direction, de Trésorier Général Adjoint et de Président de la Commission de District de l'Arbitrage.

### 1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 14/3/2018

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 14/3/2018 a été transmis, le 6/4/2018, aux membres du Comité, pour observations éventuelles, avant sa publication.

Il a été publié dans le N° 1 561 du journal numérique « Yvelines Football », du 10/4/2018.

Il est adopté à l'unanimité.

### 2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président Jean-Pierre MEURILLON informe le Comité, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 15/3, au siège du District : **Remise des dotations attribuées aux clubs dans le cadre du Développement du Football Féminin**
- ✓ le 17/3, au siège du District : **Réunion du Comité de Direction avec les Présidents de clubs Yvelinois**
- ✓ le 19/3 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue de Paris-Ile de France**
- ✓ le 20/3, au siège du District : **Tirage au sort des Finales Départementales du Festival Foot U 13 Pitch**
- ✓ le 22/3, au Showroom de NIKE, à SAINT-DENIS : **Présentation des équipements NIKE**
- ✓ le 24/3, à VERSAILLES : **44<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire Elective du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S.78)**
- ✓ le 24/3, à l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (I.N.S.E.P.) : **Assemblée Générale Ordinaire et Elective des membres du Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile de France (C.R.O.S.I.F.)**
- ✓ le 26/3, au siège de la Ligue : **Réunion « Prévention » des Officiers Référents Police / Gendarmerie avec la Ligue et les Dis-**

tricts Franciliens

M. Pierre GUILLEBAUX représentait le District des Yvelines.

- ✓ le 27/3, au siège du District : **Remise des écussons aux nouveaux Arbitres issus des 2 sessions de formation du début de la saison 2017 / 2018**, étant rappelé que la remise qui était programmée le mardi 6/2 n'avait pu se dérouler du fait de la neige
- ✓ le 31/3, au Camp des Loges, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : **Finales Départementales du Festival Foot U 13**
- ✓ le 4/4 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District**
- ✓ le 5/4, au siège du District : **Réunion des clubs à propos du Programme Educatif Fédéral**
- ✓ le 7/4, à ARDON (Loiret) : **Réunion du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)**
- ✓ les 7 et 14/4 : **Remise du Label Jeunes, respectivement, au S.F.C. BAILLY NOISY et à l'U.S. CARRIERES-SUR-SEINE**
- ✓ **les rendez-vous du C.R.I.B.** (Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles) :
  - . le 10/4, à SARTROUVILLE, sur le thème : « Démarches, fonctionnement et obligations juridiques pour la bonne gestion d'une association »
  - . le 12/4, à PLAISIR, sur le thème : « L'essentiel de la comptabilité associative »
- ✓ le 18/4 : **Lettre du Président de la Ligue du Football Amateur relative aux conditions de retransmission publique des matches de la Coupe du Monde F.I.F.A. Russie 2018**
- ✓ le 19/4, au siège du District : **Rencontre avec M. Ali MOUCER, Directeur Technique Régional, à propos de la possibilité, pour le District, de recruter un Conseiller Technique « Développement et Animation des Pratiques » (cf. le point N° 7 ci-après)**
- ✓ le 21/4, au siège de la Ligue : **Réunion du Collège des Présidents de Clubs**
- ✓ le 24/4, au siège de la Ligue : **Rencontre avec l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (A.N.D.E.S.)**
- ✓ le 25/4, à CLICHY-SUR-SEINE : **Assemblée Générale de l'Association Syndicale « Business Park »**
- ✓ le 25/4, au siège du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.), à PARIS : **Congrès exceptionnel du C.N.O.S.F. (cf. le**

**point N° 15 ci-après)**

- ✓ le 30/4 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue de Paris-Ile de France (cf. le point N° 8 ci-après)**
- ✓ le 2/5 : **Réunion organisée, au siège de la Ligue, par la Ligue du Football Amateur, à propos des attributions au titre des Conventions d'Objectifs**
- ✓ le 2/5 : **Publication du procès-verbal des Assemblées Générales du District (Ordinaire et Extraordinaire), du 1<sup>er</sup>/12/2018**

### 3 / CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

En vue de l'Assemblée Générale du samedi 23/6, à LOUVECIENNES, où il y aura lieu à élection d'un représentant des Arbitres au sein du Comité de Direction, le Comité procède à la constitution de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales :

- . M. Pierre FRAMBOURT, Président
- . M. Jean-Pierre LEDUC, Vice-Président
- . M. Jean-Claude CORNUAULT
- . M. Sylvain DION
- . M. Francis DUPRE
- . Mme Anne-Marie GASTEAU
- . M. Hervé LE GALL
- . M. Alain REMY
- . M. Laurent TESSIER

Aux termes de l'article 16 des Statuts du District, cette Commission a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort,
- accéder à tout moment au bureau de vote,
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions,
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

Il est souligné que **le rôle de cette Commission a été modifié par l'article 2.3) du décret N° 2016-1054 du 1<sup>er</sup>/8/2016** et qu'elle a désormais compétence pour « se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort », alors que jusqu'alors, son rôle était seulement d'« émettre un avis à l'attention du Comité de Direction sur la recevabilité des candidatures ».

### 4 / NOMINATIONS DE MEMBRES DE COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2017 / 2018

Le Comité procède aux nominations ci-après :

➤ **Commission de District de l'Arbitrage**

M. Sophian KADI, membre stagiaire

➤ **Commission d'Appel Départementale**

M. Franck GERONIMI

➤ **Commission Evènementiel**

M. Christophe FRANCOIS, membre associé

➤ **Commission Promotion, Information, Communication**

M. Franck GERONIMI, membre stagiaire

➤ **Commission du Football Diversifié**

M. Loïc JOUBERT, membre stagiaire

➤ **Commission Technique**

M. Louis LENAFF, membre stagiaire

➤ **Délégués**

M. Max VERITE

**5 / LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DU 19/3/2018**

Au cours de cette réunion, il a été procédé à l'adoption du procès-verbal de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 29/1/2018.

**Lors de cette réunion du 29/1/2018**, le Président de la Ligue avait évoqué les « remontées » de certains clubs du District des Yvelines quant au nouveau **mode de calcul du nombre de voix des clubs lors des Assemblées Générales du District**.

Après avoir donné lecture de la disposition adoptée par l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup>/12/2017, le Président de la Ligue avait fait part de son étonnement quant à cette proposition formulée par le Comité de Direction du District et avait souligné que cette disposition posait, selon lui, un réel problème d'équité et de respect des licenciés, estimant que tous les licenciés des clubs ne sont pas représentés aux Assemblées Générales du District, alors que ces clubs règlent des cotisations (licences, droits de changement de club, etc.) correspondant à l'ensemble de leurs licenciés.

Après avoir rappelé que la Ligue rétrocède aux Districts une part sur les licences enregistrées au sein des clubs de leur ressort territorial (et ce, sans plafonnement ou échelonnement en fonction du nombre de licenciés), le Président de la Ligue avait précisé que **la disposition adoptée était de nature à remettre en cause le principe de la rétrocession en fonction des licenciés**.

Enfin, il avait rappelé que lors des Assemblées Fédérales, les Ligues et les Districts portent un nombre de voix qui est fonction de leur nombre de licenciés sans que le nombre de voix soit limité à un plafond du nombre de licenciés.

A la suite de cette intervention du Président de la Ligue, **le Président Jean-Pierre MEURILLON avait tenu à souligner que :**

. un système d'échelonnement du nombre de voix avait effectivement succédé au système bien plus contraignant de plafonnement à 15 du nombre de voix qui était en vigueur depuis la création du District, voici donc 38 ans, étant observé que ce système de plafonnement restait en vigueur dans de très nombreux Districts,

. il avait été proposé que le nombre de voix attribuées aux clubs tienne compte du nombre de leurs licenciés, sans plafonnement, mais en tenant compte d'un échelonnement ayant pour but de sauvegarder la représentativité, lors des Assemblées Générales, des clubs qui possèdent un faible effectif ou un effectif moyen et ce, afin d'éviter qu'ils se sentent « exclus » lors des Assemblées Générales, faute de pouvoir véritablement « peser » dans les débats et les décisions à prendre,

. le mode de calcul qui a été adopté avait été proposé par un des clubs faisant partie du Groupe de travail constitué à ce sujet et composé de clubs de toutes tailles, et il avait été adopté par ce Groupe, puis par le Comité de Direction,

. lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les clubs s'étaient prononcés en toute connaissance de cause, après un débat où ils avaient pu s'exprimer librement et lors d'un scrutin secret,

. **la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire avait donc été prise de façon tout à fait démocratique.**

Le projet de procès-verbal de cette réunion du 29/1/2018 ne relatant pas fidèlement ce qui avait été dit par le Président Jean-Pierre MEURILLON (et qui figure ci-dessus), il en a demandé la rectification pour qu'y figure très précisément ce qu'il avait exprimé.

**Mais le Président de la Ligue s'y est opposé, estimant que cette rectification au procès-verbal n'était pas nécessaire.**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a donc logiquement voté contre l'adoption de ce procès-verbal, qui ne relate qu'imparfaitement ce qu'il a exprimé, étant noté que le Vice-Président Délégué de la Ligue et un Président de District ont déclaré s'abstenir.

A noter enfin que la question du nouveau **mode de calcul du nombre de voix des clubs lors des Assemblées Générales du District a à nouveau été abordée par le Président de la Ligue lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 30/4/2018.**

M. Jean-Loup LEPLAT fait observer que **le système « d'échelonnement des votes » pour prendre en compte les droits de vote des licenciés n'est pas vraiment une chose nouvelle.**

Par exemple, dans les statuts révisés nouveaux du **Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile de France (C.R.O.S.I.F.)**, validés par le Comité National Olympique et Sportif Français -C.N.O.S.F.), "les membres des catégories 1 (« olympiques »), 2, 3, 4 et 5 (« non olympiques et divers ») disposent aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires d'un nombre de voix déterminé comme suit conformément à l'article 5 des statuts :

- 1 voix à chaque membre des catégories 1,2,3,4, et 5
- 1 voix supplémentaires si l'organisme régional compte de 0 à 5000 licenciés,
- 1 voix supplémentaire si l'organisme régional compte de 5001 à 50 000 licenciés,
- 1 voix supplémentaire si l'organisme régional compte plus de 50 000 licenciés,
- 5 voix supplémentaires si l'organisme régional appartient à la catégorie 1 (« Fédérations olympiques »).

M. Jamel SANDJAK, élu administrateur du C.R.O.S.I.F. (puis, en conséquence, Vice-Président du C.R.O.S.I.F.) le 24/3/2018 lors de l'Assemblée générale des membres du C.R.O.S.I.F. au sein de la liste bloquée présentée par Mme Evelyne CIRIEGI l'a donc été sur ces bases d'échelonnement des droits de vote statutaires ci-dessus rappelés.

La L.P.I.F.F. étant affiliée à une Fédération olympique (la F.F.F.) a donc, par le vote de son Président présent ce jour-là, bénéficié d'un nombre de voix très largement supérieur à celui d'autres représentants de Comités ou Ligues non olympiques.

\*\*\*\*\*

Par ailleurs, le Président Jean-Pierre MEURILLON avait souligné le 19/3 que, contrairement à ce qui figurait au projet de procès-verbal de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 29/1/2018, les membres dudit Comité n'avaient pas été appelés à se prononcer quant à la mise en œuvre des dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, permettant de suspendre des clubs qui restent débiteurs envers le District des Yvelines et qui n'évoluent qu'en compétitions de Ligue.

**Il avait donc demandé que le procès-verbal soit rectifié en conséquence pour qu'il n'y soit plus indiqué que le Comité de Direction aurait décidé de ne pas mettre en œuvre les dispositions de l'article 3.8 précité à l'encontre de deux clubs Yvelinois.**

**Ce procès-verbal a néanmoins été adopté en l'état, là également avec l'abstention du Vice-Président Délégué de la Ligue et d'un Président de District.**

**5 / LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DU 30/4/2018**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 30/4/2018, qui a décidé :

- **l'augmentation de certains tarifs** (certaines cotisations,

assurance licence, certaines amendes), étant noté que la part Fédérale du tarif des licences augmentera d'1 €.

**- la suppression du reversement de la « part District » sur les cotisations des clubs correspondant aux équipes évoluant en Championnats de Football d'Entreprise ou en Championnats Régionaux Féminins à 11.**

Par ailleurs, a été évoqué le **projet de réforme, pour les compétitions Seniors, du système des indemnités d'arbitrage** (dont le montant n'a pas été révisé depuis 2011, sauf en Régional 1).

Si le **principe d'une pyramide** reposant sur des principes clairs à déterminer (l'investissement des arbitres, la formation, la hiérarchie des niveaux d'arbitrage, le mérite, etc.) **avait été retenu**, il ne paraît pas souhaitable que le dispositif se mette en place par une sorte de vases communicants où les tarifs augmentés en Ligue seraient compensés par une baisse de ceux des compétitions de Districts (hors les Arbitres débutants).

Il est ressorti des réflexions menées par la Ligue avec les Présidents de District, les Présidents des Commissions de District de l'Arbitrage et le Collège des Présidents de clubs que les clubs souhaitent une réforme plus complète et plus cohérente en attendant que soit mise en oeuvre une première démarche (revalorisation des indemnités des arbitres des matchs sensibles notamment) qui sera proposée prochainement au Comité de Direction de la Ligue.

Le Comité de Direction a également validé **les modifications des catégories d'âge des compétitions Féminines Jeunes : U 15 / U 18 F au lieu de U 16 F / U 19 F (cf. néanmoins le point N° 14 ci-après).**

## 7 / LA CREATION DU DISTRICT DE PARIS

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique aux membres du Comité que par un arrêt rendu le 16/3/2018, sur renvoi de la Cour de Cassation, la Cour d'Appel de VERSAILLES a enjoint la F.F.F. de **créer un District de Football à PARIS**, et ce, **dans un délai de 9 mois**.

Il rappelle que la procédure durait depuis de très nombreuses années.

Dès le 22/3/2018, le Comité Exécutif de la F.F.F. a pris la décision de soumettre une résolution en ce sens à l'Assemblée Fédérale qui se réunira le 2/6 à STRASBOURG.

Le territoire de la Ligue de Paris-Ile de France sera donc subdivisé en 8 Districts au lieu de 7.

La mise en place des compétitions au sein du nouveau District impactera directement les Districts 92, 93 et 94, auxquels les clubs Parisiens sont actuellement rattachés, mais indirectement tous les Districts dès lors que les sommes leur revenant seront réparties entre 8 Districts au lieu de 7.

Le Comité Départemental de Paris de Football estime que le District de Paris regroupera près de 350 clubs et 22 000 licenciés.

**La question centrale va toutefois être de savoir ce qu'est un club Parisien :**

Un club dont le siège est à PARIS ?

ou

Un club dont l'activité principale effective se situe à PARIS ?

Par ailleurs, il est clair que les clubs qui constitueront, le moment venu, le Championnat de Départemental 1 Senior devront obligatoirement remplir immédiatement toutes les conditions réglementaires applicables, notamment en matière :

- de respect des obligations fixées par le Statut de l'Arbitrage,

- d'engagement d'une 2<sup>ème</sup> équipe Senior et des équipes de jeunes (1 U 19, 1 U 17 et 1 U 15),

- de classement de terrain,

- d'encadrement technique de l'équipe.

Il est évident qu'**aucune dérogation ne pourra, réglementairement, leur être accordée**, sauf à créer une rupture d'égalité avec les autres clubs disputant les Championnats de Départemental 1 des autres Districts Franciliens, ce qui serait évidemment irrégulier.

## 8 / LE RENFORCEMENT DE L'EQUIPE TECHNIQUE DU DISTRICT

Le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque les conditions dans lesquelles il est envisagé de renforcer l'équipe technique du District.

Il a été décidé par la F.F.F. de financer, avec les retombées financières de l'augmentation du tarif des licences (+ 1 € par licence), la création d'un certain nombre de postes de techniciens et de Conseillers Techniques en Arbitrage (C.T.A.).

Les nouvelles dispositions conduisent à une possibilité de financement de 45 postes de Conseillers Techniques ou C.T.A. supplémentaires.

Pour la Ligue de Paris-Ile de France, la possibilité est de 7 postes de technicien et 2 postes de C.T.A..

L'aide de la F.F.F. sera de 20 000 € par an et elle sera pérenne et non pas temporaire et dégressive.

Le District a fait savoir à la Ligue qu'il était candidat pour **pouvoir recruter, dans ces conditions, un Conseiller Technique « Développement et Animation des Pratiques »**.

Une décision de la Ligue interviendra à la fin de la saison.

Par ailleurs, les 2 Educateurs Départementaux qui travaillent actuellement 24 H / semaine pourraient **passer à 35 H / semaine**, dans la

perspective d'un recours, qui deviendrait tout à fait marginal, aux membres de la Commission Technique du District.

Il y aura lieu, le moment venu, de définir très précisément les tâches incombant à chacun des membres de l'Equipe Technique Départementale.

## 9 / LA TECHNIQUE

MM. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, Gérard DACHEUX et Ali SAHALI font un point sur les diverses formations techniques organisées par le District et les opérations de détectons / sélections.

### ➤ FORMATIONS

#### ✓ C.F.F. 1 - Module U 9 - U 11, les 17, 18, 19 et 20/4, à MONTFORT L'AMAURY

18 candidats inscrits, 4 désistements en dernière minute, 14 présents et un abandon, 12 clubs représentés.

Bon stage avec une bonne participation des stagiaires malgré leur nombre restreint.

Remerciements à la Mairie et au Président du F.C. MONTFORT L'AMAURY pour le prêt des infrastructures sportives et la mise à disposition du matériel pédagogique.

#### ✓ Module Arbitrage, les 18 et 19/4, au siège du District

16 candidats, 15 clubs représentés, dont 1 club du District des Hauts-de-Seine.

Très bon stage, avec une très bonne participation des stagiaires.

Remerciements à Brice PARINET pour son expertise et son animation qui ont été bien appréciées.

#### ✓ C.F.F. 2 - Modules U 13 et U 15, les 23, 24, 25 et 26 avril en internat au CNF à CLAIREFONTAINE.

20 candidats inscrits, 18 présents, 15 clubs représentés.

Très bonnes conditions d'accueil et bonne participation des stagiaires d'un niveau technique satisfaisant.

#### ✓ C.F.F. 1 - Module U 11 Mineurs, les 26 et 27/4 à NOISY-LE-ROI

19 candidats inscrits, 18 présents dont 3 jeunes filles, 12 clubs représentés.

Stage satisfaisant malgré une participation inégale des stagiaires. Remerciements au SI.BA.NO et au S.F.C. BAILLY-NOISY pour le prêt des infrastructures sportives et la mise à disposition du matériel pédagogique.

#### ✓ Module Gardien de But Découverte, les 27 et 28/4, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

9 candidats inscrits et présents, 8 clubs représentés.

Stage confirmé assez tardivement, au vu du nombre de candidats inscrits, mais qui s'est très bien déroulé sous la houlette de David TURON, responsable technique de la section Amateur du F.C.



PARIS SAINT-GERMAIN et spécialiste diplômé Gardien de But.  
Paulo BARROS FERREIRA, de la Commission Technique, a participé à l'encadrement de cette formation et devrait s'inscrire prochainement au Module Perfectionnement au niveau régional.  
Il encadre notamment les séances de perfectionnement Gardiens de But depuis cette saison, avec Thierry MOURAUX.

#### **Prochaines Certifications :**

##### √ **Certification C.F.F. 2 / C.F.F. 3 :**

le samedi 2/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX  
18 candidats inscrits + 1 pré-inscription à ce jour.

##### √ **Certification C.F.F. 1 / C.F.F. 2 / C.F.F. 3 :**

le 30/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (à confirmer)  
19 candidats inscrits, 9 dossiers en liste d'attente + 3 pré-inscriptions à ce jour.

##### √ **Certification C.F.F.4 :**

Les 5 et 19/6, au siège du District  
8 candidats inscrits.

#### ➤ **PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)**

##### √ **U 13 G (nés en 2005) :**

#### **Concours d'entrée au Pôle Espoirs I.N.F. à CLAIREFONTAINE**

3 joueurs peuvent encore intégrer le Pôle Espoirs I.N.F. à CLAIREFONTAINE

##### √ **U 12 / U 13 F (nés en 2006/2005) :**

Suite aux différents centres de perfectionnement animés par Dorette ELANGUE ETEME et Jean-Dany GROSSET, certaines joueuses participeront à un stage régional, début juillet.

#### **Prochaine échéance :**

Rassemblements les 27/5 et 17/6, à NOISY-LE-ROI

##### √ **U 14 G (nés en 2004) :**

Stage de perfectionnement à CLAIREFONTAINE, le 15/4.  
24 joueurs présents, 10 clubs représentés  
Rencontre amicale face aux U 15 G de l'E.S. GUYANCOURT, à GUYANCOURT, le 28/4.  
16 joueurs présents, 6 clubs représentés

#### **Prochaine échéance :**

Rencontre amicale le mercredi 16/5, à MAUREPAS, face à l'équipe

YVELINES FOOTBALL N° 1569

U 15 G. de l'A.S. MAUREPAS.

##### √ **Gardien(ne)s de but U 13 / U 14 G & F (né(e)s en 2005/2004) :**

Stage de perfectionnement à CLAIREFONTAINE, le 15/4/2018 après-midi.

12 conviés, 5 présents dont 1 jeune fille, 7 excusés, 5 clubs représentés.

#### **Prochaine échéance :**

Rassemblement le 27/5, à VELIZY-VILLACOUBLAY

#### **10 / L'ARBITRAGE**

En l'absence de M. Christian MEYER, Président de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.), le Président Jean-Pierre MEURILLON indique que la **remise officielle des écussons des élèves de la classe « Arbitre de Foot au collège »** du Collège Jules Verne, aux MUREAUX aura lieu le vendredi 5/5, au Collège.

Par ailleurs, lors du 3<sup>ème</sup> test théorique organisé le 20/4 pour sélectionner les jeunes Arbitres susceptibles d'être **désignés pour l'examen fédéral de Jeune Arbitres de la Fédération (J.A.F.), un Arbitre Yvelinois, Théo CLOIX, a terminé à la 4<sup>ème</sup> place.**

Le nombre de places octroyées à la Ligue n'est pas encore connu.

Enfin, il a été annoncé, lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 19/3/2018, qu'à l'instar de ce qui est de la formation des Educateurs, la formation à l'arbitrage sera également régionalisée sous l'égide de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) de la Ligue.

Il en sera de même pour les formations de Dirigeants.

La question du **projet de réforme, pour les compétitions Seniors, du système des indemnités d'arbitrage** a été traitée au point N° 5 (L'Arbitrage).

#### **11 / LA FORMATION**

M. Jean-Loup LEPLAT fait un **point d'étape sur le sujet de la formation** et rappelle que le rôle du District, par le biais de sa Commission Formation, est d'assurer la formation initiale, complémentaire ou continue des Dirigeants, Educateurs, Arbitres et Bénévoles du football Yvelinois.

13 membres composent la Commission Formation au sein duquel se trouvent 3 membres du Comité de Direction : le Président de la Commission, un membre du Bureau et un autre membre du Comité de Direction.

Ses actions sont multiples : élaboration du catalogue saisonnier des formations (23 en 2017 / 2018), choix des actions de formation, élaboration du plan annuel d'action départemental « Formation », fusion de stages existants, création de nouveaux stages (par exemple, « Président de club » et « Bureautique / Informatique » en 2017 /

2018/), création d'un livret de formation, ...

Chaque session de formation est, en principe, encadrée et animée par le responsable pédagogique de celle-ci, assisté *a minima* d'un autre formateur.

La Commission Formation s'est réunie 9 fois depuis le début de la mandature et une 10<sup>ème</sup> réunion est prévue le 15/5 prochain.

Les comptes-rendus sont diffusés aux membres de la Commission et du Comité de Direction et sont probablement sous-exploités alors qu'ils contiennent les informations permettant une bonne appréhension globale du sujet de la formation.

Des difficultés sont rencontrées dans le cadre du fonctionnement de la Commission, qui tiennent pour l'essentiel à un manque de lien et de communication entre tous les acteurs concourant aux actions de formation : retour d'information insuffisant pour les actions réalisées (comptes-rendus, diaporamas révisés, observations des stagiaires, ...), insuffisante participation des membres de la Commission aux réunions, calendrier prévisionnel perturbé, manque de disponibilité des formateurs, des stagiaires et des lieux d'accueil, nombre insuffisant de formateurs par rapport à l'éventail des formations, communication externe et interne insuffisante en amont et en aval, logistique tardive, ...

En fait, les actions de formations du District ne peuvent être menées qu'avec le concours raffermi d'un travail collaboratif d'équipe impliquant tous les acteurs de la formation.

Un premier travail de **renforcement de la communication** sera effectué avec l'appui de la Commission Promotion, Information, Communication (P.I.C.) : annonces et interview relatives à la formation dans les médias du District, participation croisée de représentants aux réunions des deux Commissions.

L'autre source d'amélioration du fonctionnement de la Commission ne pourra être qu'une implication marquée de ses membres.

#### **12 / LES « LABELS JEUNES » ET LES LABELS DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL**

MM. Gérard DACHEUX et Ali SAHALI évoquent :

#### **La remise des « Labels Jeunes » de la saison 2016 / 2017 :**

• U.S. CARRIERES-SUR-SEINE niveau Espoir  
Remise le 14/4, par le Président Jean-Pierre MEURILLON, en présence de M. Ali SAHALI

• S.F.C. BAILLY NOISY niveau Espoir  
Remise le 7/4, par M. Pierre GUILLEBAUX, Vice-Président Délégué, en présence de M. Franck BARDET  
La dernière remise de Label a été fixée :

• F.C. MANTOIS 78 niveau Elite  
Remise le samedi 12/5, à 15 H

Mardi 5 juin 2018

➤ **La campagne « Label Jeunes » de la saison 2017 / 2018 :**

La clôture des inscriptions est effective depuis le 31/1 pour les candidatures au Label Jeunes.

3 clubs ont déposé un dossier de candidature dans les délais impartis :

**Candidatures niveau Espoir :**

. **CONFLANS F.C.**

Evaluation du dossier en cours : 2 visites effectuées : les 29/3 et 3/4/2018

**Candidature niveau Excellence :**

. **E.S. TRAPPES**

Evaluation du dossier en cours : 1 visite effectuée le 11/4/2018

Visites complémentaires à venir.

. **A.O. BUC FOOTBALL**

Suite à la visite effectuée le 4/4/2018, le club a souhaité reporter sa candidature à la saison prochaine.

➤ **La campagne Label des Ecoles Féminines de Football de la saison 2017 / 2018 :**

La clôture des inscriptions est effective depuis le 15/2 pour les candidatures au Label des Ecoles Féminines de Football.

Les dossiers déposés sont les suivants :

**Club évoluant en compétition Seniors F, au niveau Régional :**

1 club a déposé un dossier de candidature :

. **F.C. MANTOIS 78** : Club Labellisé niveau Argent saisons 2016 / 2018 (fin de validité).

Visite effectuée le 11/4

Candidature niveau Or : dossier non validé pour ce niveau.

**Proposition de Labellisation niveau Argent.**

**Clubs évoluant en compétition Seniors F, au niveau Départemental :**

7 clubs ont déposé un dossier de candidature :

**4 candidatures ont été retenues :**

. **O.S.C. ELANCOURT**

Visites effectuées les 6/4 (examen dossier) et 9/4 (évaluation pédagogique)

**Proposition de Labellisation niveau Bronze.**

. **RAMBOUILLET 78 F.C. :**

Visite effectuée le 22/3 :

**Proposition de Labellisation niveau Bronze.**

. **C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE** : Club Labellisé niveau Bronze saisons 2016 / 2018 (fin de validité).

Visite effectuée le 12/4 :

**Proposition de renouvellement de la Labellisation niveau Bronze.**

. **E.S. TRAPPES** : Club Labellisé niveau Argent saisons 2017 / 2019 (en cours de validité)  
Visite effectuée le 11/4/2018 :

Candidature niveau Or

**Proposition de Labellisation niveau Or.**

**Les dossiers correspondants reçoivent la validation du Comité de Direction du District.**

**1 candidature a été reportée :**

➤ **A.O. BUC FOOTBALL :**

➤ Visite effectuée le 4/4 : la candidature a été reportée à la saison prochaine.

**2 candidatures n'ont pu être retenues :**

. **SARTROUVILLE F.C. :**

Visite effectuée le 10/4 :

Dossier non validé, car ne répondant pas à tous les critères.

. **F.C. VERSAILLES 78 :**

Visite effectuée le 11/4 : Candidature niveau Bronze souhaitée.

Dossier non validé, car ne répondant pas à tous les critères.

**La Commission Régionale de Labellisation se réunira le 28/5**, au siège de la Ligue, pour examiner les candidatures émanant de chaque District et valider celles qui seront ensuite transmises, après approbation du Comité de Direction de la Ligue, au Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, pour attribution du Label.

**13 / LE PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL**

M. Ali SAHALI indique qu'une réunion d'information a eu lieu, comme prévu, le jeudi 5/4/2018, au siège du District, dans le but de faire part aux clubs des évolutions du Programme Educatif Fédéral (P.E.F.) sur cette saison.

**12 personnes étaient présentes, pour 11 clubs représentés, ce qui est malheureusement trop peu.**

Les sujets suivants ont été abordés :

- le rappel des objectifs et des modalités de déploiement du dispositif au sein du club,
- les critères à respecter afin de confirmer l'engagement du club dans ce dispositif,
- l'emploi de personnes en mission de « Service Civique », pour aider à formaliser le P.E.F. (spécifique à chaque club) et à mieux déployer ce dispositif au sein du club.

En fin de réunion, les nouvelles dotations (ajout de 60 fiches complémentaires au classeur existant + jeux de cartes « 7 familles ») ont été remises aux clubs qui souhaitaient poursuivre leur engagement.

Un courrier explicatif avait été adressé aux 52 clubs déjà engagés les saisons précédentes et aux nouveaux clubs souhaitant s'investir dans le déploiement de ce dispositif au sein de leur club.

**14 / LE FOOTBALL FEMININ**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle que lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 23/10/2017, il avait suggéré que puisse être étudiée la possibilité de modifier les catégories de compétitions Jeunes Féminines, qui pourraient être U 16 F et U 18 F et non plus U 16 F et U 19 F, ce qui serait bénéfique pour les U 16 F qui appartiennent à un club dont l'effectif U 16 F est insuffisant pour engager une équipe.

Le fait que le Comité de Direction de la Ligue ait décidé d'accorder, le même jour, une dérogation à une joueuse de catégorie U 16 F pour évoluer en catégorie Senior démontrait qu'il était indispensable qu'une réflexion soit menée quant aux compétitions ouvertes aux joueuses de catégorie U 16 F.

Il avait réitéré la question par un courriel du 22/2 dans le but qu'elle puisse être abordée lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 19/3.

La question paraissait aussi se poser de la pertinence de **la limitation actuelle du nombre de joueuses U 18 F pouvant évoluer en Senior F.**

Le 19/3, le Président Jean-Pierre MEURILLON s'est inquiété de savoir si la réflexion avait été menée, permettant de prendre en compte le cas des U 16 F qui appartiennent à un club dont l'effectif U 16 F est insuffisant pour engager une équipe et qui, au regard de la réglementation actuelle, ne peuvent évoluer, ni avec les U 19 F, ni avec les Seniors F.

M. Ali MOUCER, Directeur Technique Régional, avait alors confirmé qu'une réflexion était en cours et précisé que la modification des catégories des compétitions Jeunes Féminines devait être appréhendée au regard du nombre et de l'évolution des licenciées dans chaque catégorie et que la question devait être abordée lors de la réunion « Président de Ligue / Présidents de District » du 4/4.

Lors de cette réunion Président de Ligue / Présidents de Districts du 4/4, avaient été adoptées les orientations suivantes :

- **organisation de compétitions U 15 F, U 18 F au lieu de U 16 F, U 19 F,**

- **modification des conditions des surclassements,**

- **pratique à effectif réduit à 7 et non pas à 8.**

**Le Comité de Direction de la Ligue a ensuite, le 30/4, validé ces orientations.**

Il résulte toutefois d'une réunion tenue ce jour, 2/5, par le Président de la Ligue avec des Présidents de District que les clubs qui n'avaient pas été informés au préalable auraient découvert cette réforme avec la réception du dossier d'engagement dans les compétitions de la saison 2018 / 2019.

Le Président de la Ligue a donc estimé qu'afin de respecter les principes d'échange et de concertation des clubs mis en place depuis 5 ans et de garantir la bonne mise en œuvre des modalités de communication et d'information, il y avait lieu de ne rien engager pour la saison 2018 / 2019 et de reporter cette réforme à la saison 2019 / 2020.

**Une décision définitive sera prise lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 4/6,** étant entendu qu'en tout état de cause, des modifications réglementaires interviendront dans le but de permettre à toutes les joueuses de pratiquer le football.

Par ailleurs, il est prévu qu'à compter de **la saison 2018 / 2019, les Districts Franciliens auront à gérer les Championnats U 16 F à 7 et U 19 F à 7,** la Ligue ne conservant, en Jeunes, que l'organisation de la pratique des **U 16 F à 11 et des U 19 F à 11.**

**Il s'agira donc pour les Districts de gérer les Championnats U 16 F à 7 et U 19 F à 7, ainsi que les Coupes correspondantes.**

Rappelons qu'il y a actuellement, en Ligue :

. 6 équipes U 19 F à 7

. 2 équipes U 16 F à 7

Enfin, il est rappelé que la **Journée du Football Féminin** se déroulera le samedi 26/5, au stade du Vieux Moulin à RAMBOUILLET, avec les **Finales des Coupes des Yvelines Féminines Seniors à 11 et à 7, et des U 16 F à 7.**

## **15 / LE FOOTBALL DIVERSIFIÉ**

M. Jean VESQUES remercie le Comité d'avoir répondu favorablement à sa demande (organisation d'un rassemblement final du Critérium U 12 / U 13 Futsal, avec les clubs qui ont participé à l'organisation des plateaux durant la saison).

Lors de ce rassemblement final, aucun classement sportif ne sera effectué, comme durant la saison, mais les vainqueurs au titre de l'Esprit Sportif seront récompensés.

Il est rappelé que les **Finales des Coupes des Yvelines Futsal** se dérouleront le mardi 8/5 à FONTENAY-LE-FLEURY.

Enfin, il est convenu que le **Critérium Futsal U 12 / U 13,** sera reconduit dans les mêmes conditions pour la saison prochaine.

## **16 / LE C.N.D.S.**

### **La campagne 2018 du C.N.D.S.**

La date de clôture pour le dépôt des demandes de subventions relative à la Part Territoriale du C.N.D.S. 2018 qui avait été fixée au **2/4/2018,** a été reportée, d'abord au 9/4, puis au 16/4.

Pour rappel, le montant du Budget total du C.N.D.S. a été **réduit de 270 M € en 2017 à 133,4 M € en 2018,** avec 63,8 M € de réduction au titre de l'effort de réduction de la dépense publique et 72,8 M € transférés dans le budget de l'Etat.

En conséquence, **pour l'ensemble de l'Île de France :**

. le niveau de l'enveloppe globale du C.N.D.S. est passé de 22 017 322 € en 2017 à 16 097 260 € en 2018, soit - **5 920 062 €** donc - **26,89 %**,

. le montant de la part territoriale au titre de la Correction des Inégalités d'Accès à la Pratique Sportive (C.I.A.P.S.), qui finance les attributions du C.N.D.S. aux clubs sportifs et aux Comité sportifs régionaux et départementaux est passé de 12 036 509 € en 2017 à 7 256 856 € en 2018, soit - **4 779 653 €**, donc - **39,71 %**.

**Le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) s'en est ému lors de son Congrès exceptionnel, qui s'est tenu le 25/4/2018, à l'issue duquel a été publié un communiqué qui est remis aux membres du Comité et selon lequel :**

- l'ensemble des participants a regretté les **difficultés majeures rencontrées par les clubs suite à la diminution des emplois aidés et de la part territoriale du C.N.D.S.,**

- il est demandé au C.N.O.S.F. d'intervenir vigoureusement pour que **soit rétabli un financement au niveau territorial au bénéfice des associations sportives,**

- mandat a été donné au C.N.O.S.F. pour poursuivre les travaux initiés sur la gouvernance du sport afin de doter le sport français d'un modèle à gouvernance partagée et responsabilités réparties.

### **La subvention du C.N.D.S. au District pour 2017**

**Le District n'a toujours pas reçu de réponse** du Délégué territorial adjoint du C.N.D.S. à sa lettre du 20/12, malgré un rappel adressé le 8/2/2018.

Comme annoncé, une lettre avait donc été adressée à ce sujet, le 8/3 :

- d'une part, à **M. Michel CADOT, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,** en sa qualité de Délégué territorial en titre du C.N.D.S., et

- d'autre part, à **Mme Arielle PIAZZA, la nouvelle Présidente du Conseil d'Administration du C.N.D.S.,**

Ces lettres ont été publiées, pour l'information des clubs, dans le N° 1558 du journal numérique « Yvelines Football » du 20/3.

Depuis, la Secrétaire Générale du C.N.D.S. a répondu, le 22/3, pour souligner que les décisions d'attribution au titre de la part territoriale relevaient uniquement du Préfet de Région, Délégué territorial du C.N.D.S. et que les variations des montants de la part territoriale du C.N.D.S. ne pouvaient pas être reportées de manière homogène sur les subventions au mouvement sportif.

De son côté, le Préfet de Région n'a, à ce jour, toujours pas daigné répondre, **ce qui montre, une nouvelle fois, le mépris dans lequel les pouvoirs publics tiennent le mouvement sportif.**

M. Jean-Loup LEPLAT souligne que, comme l'a indiqué la Secrétaire générale du C.N.D.S., « les décisions d'attribution au titre de la part territoriale relevaient uniquement du Préfet de Région, Délégué Territorial du C.N.D.S. », elle omet de préciser qu'en amont :

1. les demandes de subventions font l'objet d'une concertation préliminaire entre les Services de l'État (D.D.C.S., D.R.J.S.C.S.) et les représentants du mouvement sportif (C.D.O.S. et C.R.O.S.),

2 la Commission Territoriale composée des représentants des mêmes institutions se réunit et émet, après examen des dossiers, un avis sur ceux-ci ; les dossiers sont donc examinés et appréciés à deux niveaux : départemental puis régional.

M. Jean-Loup LEPLAT indiqua qu'en Ile-de-France, la Commission Territoriale se réunit plusieurs fois par an, dans les locaux de la D.R.J.S.C.S. et jusqu'alors le Préfet était, selon ce qu'il a pu constater, rarement présent lui-même (il était représenté par un haut fonctionnaire de son Administration).



Cette Commission ne faisait en général, sauf interrogation ou discussion de dernier instant, que valider les propositions, chiffrées sur tableaux pré-établis, qui lui étaient faites par la Commission Territoriale du C.N.D.S..

Il ne lui paraît pas non plus inutile de rappeler qu'à l'origine, la gouvernance et la gestion du C.N.D.S. était déclarée co-partagée entre les Services de l'état et le mouvement sportif.

## 17 / LES EFFECTIFS DES LICENCIÉS

➤ Le District comptait, au 30/4/2018, **39 817 licenciés**, soit 81 de plus qu'au 30/4/2018 (39 736).

L'augmentation est de **0,21 %**.

Le **Football Féminin** est en augmentation sensible (+ 10,69 %), puisqu'on constate, au 30/4/2018, 1 968 licenciées contre 1 778 à la fin de la saison 2016 / 2017.

Pour le **Football d'Animation**, l'évolution globale est de + 46 licencié(e)s, soit **+ 0,28 %**.

Le nombre des « **encadrants** » est en légère baisse au 30/4/2018 (4 350 contre 4 458 au 30/4/2017) dont - **2,21 %** pour les Dirigeant(e)s et - **3,40 %** pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2016 / 2017, **39 736 licenciés**
- à la fin de la saison 2015 / 2016, **38 643 licenciés**
- à la fin de la saison 2014 / 2015, **39 950 licenciés**

➤ La **Ligue de Paris-Ile de France**, comptait, au 30/4/2018, **267 650 licenciés**, soit 561 licencié(e)s de moins que la saison dernière à la même date (268 211 licencié(e)s).

La baisse est de **0,21 %**.

Rappelons que la Ligue comptait :

- à la fin de la saison 2016 / 2017, **268 211 licenciés**
- à la fin de la saison 2015 / 2016 : **261 670 licenciés**
- à la fin de la saison 2014 / 2015, **264 898 licenciés**
- à la fin de la saison 2013 / 2014, **240 504 licenciés**

## 18 / AGENDA

Le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle aux membres du Comité les rendez-vous des prochaines semaines :

- ✓ le vendredi 4/5, au Collège Jules Verne, aux MUREAUX : **Remise officielle des écussons des élèves de la classe « Arbitre de Foot au collège »**
- ✓ le samedi 5/5, au siège du District : **Session de formation sur le thème « Le Trésorier de club »**
- ✓ le lundi 7/5, au siège de la F.F.F. : **Réunion des Collèges des Présidents de Ligue, des Présidents de District et des Autres Acteurs du Football Amateur**
- ✓ le mardi 8/5, à FONTENAY-LE-FLEURY : **Finales des Coupes des Yvelines Futsal**
- ✓ le mardi 8/5 : **Journée Nationale des Bénévoles et Finales de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole et de la Coupe de France**
- ✓ le samedi 12/5, au siège du District : **Formation « Secrétaires de club »**
- ✓ le samedi 12/5, à MANTES-LA-VILLE : **Remise du Label Jeunes au F.C. MANTOIS 78**
- ✓ le samedi 19/5, au siège du District : **Journée de Formation des « Présidents de clubs »**
- ✓ le mardi 22/5, à VERSAILLES : **Réunion d'information du Club Asso Emploi sur le thème : « La formation professionnelle dans le secteur du sport », dans le cadre du projet de Loi relatif à « la liberté de choisir son avenir professionnel », réforme concernant la formation professionnelle qui va apporter des changements notables pour les entreprises, les associations et les particuliers**
- ✓ le mercredi 23/5, au siège du District : **Réunion de préparation, avec les clubs finalistes, des Finales des Coupes des Yvelines**
- ✓ le samedi 26/5, à RAMBOUILLET : **Journée du Football Féminin, avec les Finales des Coupes des Yvelines des Féminines Seniors à 11, Seniors à 7 et U 16 F à 7**
- ✓ le lundi 28/5, au siège de la Ligue : **Réunion de la Commission Régionale de Labellisation, pour examen des candidatures au Label Jeunes et au Label des Ecoles Féminines de Football**
- ✓ le vendredi 1<sup>er</sup>/6, à STRASBOURG : **Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur**
- ✓ le samedi 2/6, à STRASBOURG : **Assemblée Fédérale**

- ✓ le samedi 2/6 : **Célébration des 50 ans de l'A.S. MAUREPAS**
- ✓ le dimanche 3/6, à MAISONS-LAFFITTE : **Finales des Coupes des Yvelines**
- ✓ le lundi 4/6 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ **les rendez-vous du C.R.I.B.** (Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles) :
  - le mardi 5/6, à LIMAY, sur le thème : **« La responsabilité civile des dirigeants »**
- ✓ le samedi 9/6, au siège du District : **Réunion de fin de saison des Arbitres**
- ✓ le dimanche 10/6, à CLAIREFONTAINE : **Journée Nationale des Débutants**
- ✓ le dimanche 17/6, au siège de la F.F.F. : **Stage des Présidents de Commissions de détection, de recrutement et de fidélisation des Arbitres**
- ✓ le samedi 23/6, à LOUVECIENNES : **Assemblée Générale du District**

## 19 / QUESTIONS DIVERSES

M. Gérard DACHEUX évoque le cas d'un « Educateur » (non diplômé) pour lequel **une dérogation a été refusée** par la Commission Régionale d'Application du Statut des Educateurs, alors que cet « Educateur » avait fait accéder l'équipe première de son club en Division supérieure.

Le club arguait de la disposition du Règlement Sportif de la Ligue prévoyant que le club concerné pouvait bénéficier, dans ce cas de figure, d'une dérogation pendant un an,  **moyennant la participation de la personne concernée à un stage d'Educateur durant cette même année**, précisant en outre que cet Educateur n'avait pu s'inscrire à un stage de formation, faute de place.

En l'occurrence, le Règlement Sportif Général prévoit que le diplôme exigé est celui demandé pour la Division immédiatement inférieure laquelle n'en exigeait pas, si bien que l'Educateur ne respectait pas, en tout état de cause, les dispositions réglementaires.

**Les sanctions habituelles en la circonstance (amendes et retrait de points) ont été décidées par la Commission Régionale d'Application du Statut des Educateurs** et devront être appliquées, sauf si l'appel introduit par le club devant le Comité d'Appel de la Ligue débouche sur une issue favorable.

M. Michel ROBLES indique que, du fait de son calendrier d'actions diligentées pour le compte de la Ligue, **il ne pourra pas être présent au District avant le 28/5.**

M. Jean VESQUES informe les membres du Comité que **les règlements relatifs aux terrains vont être modifiés.**

M. Yves AVOIRTE souhaite qu'on fasse le point sur la **procédure de dématérialisation des demandes de licences.**

Il est convenu de communiquer à ce sujet vers les clubs.

M. Laurent HOUIN informe les membres du Comité de la tenue à ROSNY-SUR-SEINE de **l'opération « Animations au cœur des villes », qui a vu la participation de 45 jeunes filles.**

Celles-ci recevront une invitation à participer à de prochaines séances d'entraînement du club local.

M. Claude TELLENE indique aux membres du Comité que l'Assemblée Générale du Conseil international du Sport Militaire (C.I.S.M.) a **élu M. Hervé PICCIRILLO**, ex-Arbitre international de football, et Commissaire aux sports militaires, commandant le Centre National des Sports de la Défense, **aux fonctions de Président du Conseil International du Sport Militaire.**

Ce n'est que la troisième fois qu'un Français assure cette fonction depuis 70 ans.

Par ailleurs, **Clément TURPIN a été désigné parmi les Arbitres internationaux pour officier durant la Coupe du Monde F.I.F.A. Russie 2018.**

Un autre arbitre Français (Tahitien) a été désigné.

Il est dommage que la presse française n'ait guère mis en valeur ces désignations.

M. Jean-Loup LEPLAT informe les membres du Comité que l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective des membres du **Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile de France (C.R.O.S.I.F.)** - dont la Ligue - s'est réunie le 24/3/2018 à l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (I.N.S.E.P.), en présence de 52 Ligues et Comités adhérents sur 84.

**Les 24 membres du Conseil d'administration du C.R.O.S.I.F.** - dont les 15 membres du Bureau Exécutif élu, lui, sur scrutin de liste bloquée - **ont été élus** à la suite d'un vote électronique qui s'est déroulé en trois étapes (membres du Bureau Exécutif, membres « Olympiques » et membres sportifs non Olympiques).

**Mme Evelyne CIRIEGI, Présidente sortante, a été réélue Présidente**, en tant que leader des membres composant la liste bloquée du Bureau Exécutif.

**M. Jamel SANDJAK a été élu Vice-Président du C.R.O.S.I.F.** au sein du Bureau Exécutif ; il sera en charge de l'éducation et de la citoyenneté.

**Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45**

**Prochaine réunion du Comité de Direction :**

**le mercredi 6 juin 2018, à 18 H 30**

*Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.*

# LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



## ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 31/05/18

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts
<b>D1</b>			<b>D3A</b>			<b>D4B</b>			<b>D5C</b>			<b>D6C</b>		
HOUILLES A.C. 2	27,0	6	HARDRICOURT US 2	23,0	6	VILLEPREUX F.C. 2	20,8	6	HOUDANAISE REGION FC 2	9,3	6	VIROFLAY U.S.M. 1		6
MUREAUX O.F.C. LES 2	34,0	3	ANDRESY F.C. 1	23,1	6	DIX SEPT TOURNANTS 1	23,2	6	MONTIGNY LE BX AS 3	11,0	6	DIX SEPT TOURNANTS 2	3,4	6
MANTOIS 78 FC 3	35,0	3	CHANTELOUP LES V. US 2	25,0	6	PLAISIROIS F.O. 2	23,2	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2	17,4	6	DIX SEPT TOURNANTS 2	3,4	6
CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	40,0	1	PECQ US LE 2	29,7	6	VELIZY ASC 2	27,2	6	ELANCOURT O.S.C. 2	18,7	6	ST ARNOULT F.C. 2	3,7	6
GARGENVILLE STADE 1	40,0	1	MAGNANVILLE F.C. 1	31,0	3	MESNIL LE ROI A.S. 1	29,3	6	ST CYR AFC 1	24,2	6	BUC FOOT AO 2	11,0	6
HARDRICOURT US 1	40,0	1	LIMAY ALJ 2	31,4	3	CROISSY U.S. 1	34,2	3	ST ARNOULT F.C. 1	29,7	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C. 2	11,0	6
GUYANCOURT ES 1	43,0	1	SARTROUVILLE F.C. 2	39,6	3	COIGNIERES F.C. 1	36,2	3	BOIS D'ARCY A.S. 2	30,8	3	COIGNIERES F.C. 2	23,6	6
PECQ US LE 1	46,0	1	MUREAUX O.F.C. LES 3	42,9	1	VOISINS F.C. 2	36,2	3	NEAUPHLE-PONT. 3	30,8	3	MESNIL ST DENIS ASL 1	23,7	6
EPONE USBS 1	50,0		CARRIERES S/SEINE US 1	44,0	1	YVELINES U.S. 1	44,0	1	RAMBOUILLET YVELINES 2	45,2	1	ESSARTS LE ROI AGS 2	fft	fft
MONTIGNY LE BX AS 1	55,0		BREVAL LONGNES F.C. 1	45,0	1	BUC FOOT AO 1	47,9	1	VERRIERE F.C. LA 1	51,7		VERRIERE F.C. LA 2	fft	fft
CHESNAY 78 F.C. LE 1	57,0		VILLENNES ORGEVAL 1	47,3	1	ESSARTS LE ROI AGS 1	fft	fft	ABLIS FC SUD 78 1	53,9				
MAUREPAS AS 1	57,0		AUBERGENVILLE F.C 2	48,2	1	MAGNY 78 F.C. 1	fft	fft	MAGNY 78 F.C. 2	fft	fft			
<b>D2A</b>			<b>D3B</b>			<b>D5A</b>			<b>D6A</b>					
BOIS D'ARCY A.S. 1	22,0	6	VALLEE 78 F.C. 2	15,0	6	JUZIERS F.C. 1	13,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	5,5	6			
MARLY LE ROI U.S. 1	22,0	6	VERSAILLES 78 FC 3	15,0	6	MAULOISE U.S. 2	16,8	6	VERNOLITAIN STADE 2	6,8	6			
VOISINS F.C. 1	22,0	6	CHATOU AS 2	23,0	6	BREVAL LONGNES F.C. 2	26,0	6	MANTES LA VILLE FC 1	7,3	6			
CHAMBOURCY ASM 1	24,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	24,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	28,0	6	VAUXOISE ES 1	11,7	6			
SARTROUVILLE F.C. 1	28,0	6	ELANCOURT O.S.C. 1	25,0	6	MAGNANVILLE F.C. 2	33,0	3	MANTES U.S.C. 1	17,3	6			
VERNEUIL S/SEINE US 1	31,4	3	HOUDANAISE REGION FC 1	26,0	6	EPONE USBS 2	34,6	3	BONNIERES FRENEUSE F.C. 2	18,3	6			
MAULOISE U.S. 1	34,6	3	MARLY LE ROI U.S. 2	26,0	6	PORCHEVILLE FC 2	35,0	3	GUERNOISE AS 2	18,9	6			
POISSY AS 3	37,7	3	MAUREPAS AS 2	28,0	6	BEYNES F.C. 1	36,0	3	ANDRESY F.C. 2	fft	fft			
VALLEE 78 F.C. 1	37,7	3	MONTIGNY LE BX AS 2	28,0	6	GUITRANCOURT ASF 1	36,0	3	ISSOU AS 2	fft	fft			
CARRIERES GRESILLONS 1	41,0	1	VILLEPREUX F.C. 1	30,0	3	MEZIERES A.J. 1	41,0	1	JUZIERS F.C. 2	fft	fft			
TRAPPES E.S. 2	46,0	1	JOUY EN JOSAS U.S. 1	32,0	3	VERNOLITAIN STADE 1	42,0	1						
BAILLY NOISY SFC 1	60,0	-2	TRAPPES E.S. 3	49,0	1	MANTES OLYMPIQUE 1	59,0							
<b>D2B</b>			<b>D4A</b>			<b>D5B</b>			<b>D6B</b>					
MONTESSON U.S. 1	28,0	6	CONFLANS F.C. 3	18,3	6	CARRIERES S/SEINE US 2	8,1	6	BOUGIVAL FOOT 2	3,4	6			
BOUGIVAL FOOT 1	29,0	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	20,6	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	9,8	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3	6,8	6			
CHESNAY 78 F.C. LE 2	31,0	3	ISSOU AS 1	22,0	6	TRIEL AC 1	16,5	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C. 2	11,0	6			
CHANTELOUP LES V. US 1	34,0	3	HOUILLES S.O. 1	28,1	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	17,4	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	12,6	6			
PLAISIROIS F.O. 1	34,0	3	BONNIERES FRENEUSE F.C. 1	31,8	3	VILLENNES ORGEVAL 2	19,8	6	CHAMBOURCY ASM 2	13,5	6			
CONFLANS F.C. 2	35,0	3	GUERNOISE AS 1	33,6	3	HOUILLES S.O. 2	24,2	6	MONTESSON U.S. 2	16,9	6			
GUYANCOURT ES 2	41,0	1	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	34,9	3	HOUILLES A.C. 3	26,6	6	CHATOU AS 3	17,3	6			
ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	42,0	1	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	35,4	3	FONTENAY LE FLEURY 1	27,8	6	CROISSY U.S. 2	25,1	6			
VELIZY ASC 1	45,0	1	GARGENVILLE STADE 2	40,1	1	CARRIERES GRESILLONS 2	28,9	6	ACHERES C.S. 2	fft	fft			
NEAUPHLE-PONT. 2	51,0		ST GERMAIN EN LAYE F.C. 1	42,7	1	SARTROUVILLE F.C. 3	30,1	3	ECQUEVILLY EFCE 1	fft	fft			
PORCHEVILLE FC 1	54,0		ACHERES C.S. 1	d	d	VERSAILLES JUSSIEU A.S. 1	53,9		MESNIL ST DENIS ASL 2	fft	fft			
RAMBOUILLET YVELINES 1	64,0	-2	CONFLANS PORTUGAIS 1	fft	fft	CONFLANS PORTUGAIS 2	fft	fft						

Pts = Points de bonus ou de pénalité au classement